



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 14 octobre 2015, à 15 heures

New York

Président : M. Van Oosterom . . . . . (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 15 heures.

### Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à toutes les délégations qui prendront la parole que leurs interventions sont limitées à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de plusieurs délégations.

**M<sup>me</sup> Nolan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein appui de ma délégation tout au long de la présente session. L'Irlande s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, et par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2). J'aimerais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Pour l'Irlande, les travaux de la Première Commission sont indispensables à la réalisation des objectifs que se sont fixés l'ONU et la communauté internationale pour parvenir à un monde plus pacifique,

sûr et prospère. Soixante-dix ans après la création de l'Organisation, nous sommes convaincus de la nécessité de nous engager à nouveau à concrétiser la vision de ses fondateurs, de travailler ensemble pour jeter les bases d'un avenir meilleur et plus sûr pour tous.

Pour l'Irlande, les questions qui sont au cœur du mandat de la Première Commission – désarmement et maîtrise des armements – sont indispensables à la concrétisation de la vision contenue dans la Charte des Nations Unies, et plus récemment – à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Face aux défis complexes et aux tragédies humanitaires dont nous sommes chaque jour les témoins dans tant de régions du monde, qui peut nier qu'il est plus nécessaire que jamais de parvenir aujourd'hui à un désarmement véritable et global et à une maîtrise totale des armes de destruction massive et des armes classiques?

Cette année, un certain nombre de progrès ont été enregistrés en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ce qui atteste de ce que la communauté internationale peut faire lorsque des gouvernements et la société civile conjuguent leurs efforts dans la poursuite d'objectifs communs. Nous nous félicitons de l'accord conclu portant sur le programme nucléaire iranien et appuyons le travail accompli par l'Agence internationale de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



l'énergie atomique pour mettre en œuvre cet accord. Nous tenons aussi à souligner l'élan et l'engagement qui ont permis l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, le 24 décembre dernier, et le succès de la première Conférence des États parties, qui s'est tenue chez un membre de la Coalition, le Mexique, au mois d'août dernier. L'année écoulée a été marquée aussi par des avancées en ce qui concerne les armes biologiques et chimiques, avec la poursuite de la mise en œuvre du programme de destruction des stocks d'armes chimiques de la Syrie. Nous nous félicitons aussi de l'adhésion croissante aux conventions en la matière, ce qui les rapproche toujours plus de la pleine universalité.

En contrepoint de ces succès, l'Irlande souhaite appeler l'attention sur les rapports profondément inquiétants qui font encore état de l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques en Syrie. Nous déplorons aussi l'incapacité de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à parvenir à un document final. Je tiens à renouveler nos remerciements à la Présidente de la Conférence d'examen pour ses efforts en faveur d'un consensus.

L'Irlande tire néanmoins des enseignements positifs du travail réalisé, à la fois pendant les préparatifs et au cours de la Conférence d'examen. Je songe en particulier au travail réalisé par la Coalition pour un nouvel ordre du jour et d'autres partenaires sur la nécessité de prendre des mesures efficaces et juridiquement contraignantes afin de mettre en œuvre l'article VI du TNP, ainsi qu'à l'appui considérable dont nous avons bénéficié de la part d'États partageant notre point de vue et de la société civile. Les défis mondiaux en matière de sécurité rendent plus urgent que jamais tout progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Nous avons l'intention d'œuvrer, au cours de la présente session de la Première Commission, à la création à Genève d'un groupe de travail à composition non limitée qui aurait pour mandat de parvenir à un accord sur des mesures juridiques concrètes et efficaces. Pour qu'il ait un véritable impact, ce groupe devrait être ouvert à tous, dégagé de toute exigence de consensus et inclure la société civile.

Parallèlement au soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la communauté mondiale commémore cette année le soixante-dixième anniversaire des destructions et des souffrances humaines causées par les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, qui nous rappelle l'impératif humanitaire

à l'origine de l'immense effort commun qui a conduit au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'accent mis à nouveau sur les incidences humanitaires d'une explosion d'armes nucléaires, accidentelle ou volontaire. Nous devons beaucoup à la Norvège, au Mexique et à l'Autriche qui ont accueilli trois conférences internationales sur la question des incidences humanitaires, et j'aimerais également saluer ici l'élan fourni par l'excellent travail réalisé dans ce domaine par le Mouvement international de la Croix-Rouge.

Parmi les nombreuses conclusions importantes auxquelles sont parvenues ces conférences figurent les recherches menées sur les incidences des explosions nucléaires pour les hommes et les femmes, présentées pour la première fois à la Conférence de Vienne, et approfondies lors d'un événement auquel de nombreuses personnes ont participé et qui a été organisé par l'Irlande et d'autres États concernés en marge de la Conférence d'examen du TNP en mai dernier. Ces recherches indiquent que les femmes et les filles sont beaucoup plus vulnérables aux rayonnements ionisants que les hommes et les garçons, confirmant, s'il en était besoin, la nécessité de mettre fin à de telles armes.

Comme je l'ai dit précédemment, tout en étant consciente des nombreux défis à relever, l'Irlande est résolue à mettre à profit les enseignements positifs que l'on peut tirer du processus d'examen du TNP. Ainsi que nous l'avons souligné dans notre discours de clôture lors de la Conférence d'examen, l'article VI du Traité impose à chaque État partie de poursuivre de bonne foi des négociations pour parvenir à des mesures juridiquement contraignantes, plaçant le processus de désarmement nucléaire sous un contrôle international strict et efficace. Aujourd'hui, 80 % des membres du TNP s'accordent à reconnaître que l'élimination complète des armes nucléaires est le seul moyen de garantir que ces armes ne seront plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances.

L'Engagement humanitaire, que 119 États ont à ce jour signé, constitue un fait nouveau encourageant. Cette semaine, les membres du TNP dans leur grande majorité se sont engagés à prendre des mesures efficaces pour combler le vide juridique à l'article VI. Là encore, nous estimons que la tâche qui nous incombe à tous, ce mois-ci, consiste à faire fond sur cet engagement et à mettre à profit l'élan insufflé pour faire avancer ces travaux importants, avec toute l'urgence que cela

requiert. J'appelle de mes vœux l'adoption officielle de cet engagement humanitaire en tant que résolution.

Nous sommes fermement convaincus que l'incapacité de la Conférence du désarmement à parvenir à un document final appelle une réponse dynamique et efficace. L'élan suscité par le débat humanitaire devrait, 45 ans après l'entrée en vigueur du Traité, donner l'impulsion nécessaire pour ouvrir la voie vers un désarmement nucléaire complet et efficace, tel que l'ont envisagé ses auteurs.

En ce qui concerne les évolutions dans le domaine des armes classiques, nous avons connu quelques succès mais rencontré aussi de nombreuses difficultés. Hormis le progrès bienvenu apporté par le Traité sur le commerce des armes, nous notons avec inquiétude la prolifération toujours croissante des armes légères et de petit calibre, que l'on qualifie aujourd'hui de véritables armes de destruction massive, qui alimentent partout les conflits et contribue à la criminalité et à la violence sexuelle. Nous appelons les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité sur le commerce des armes à le faire, ainsi que les États parties à faire en sorte que des procédures de notification transparentes et efficaces soient adoptées dans les plus brefs délais afin d'assurer la mise en œuvre effective du Traité.

L'Irlande appuie sans réserve le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, en particulier la quête d'une approche intégrée pour faire face aux problèmes importants posés par l'accumulation illicite et la prolifération de ces armes, notamment les dangers qu'elles représentent pour les interventions humanitaires et de maintien de la paix. Nous saluons et appuyons l'objectif 16.4 de développement durable, qui vise à réduire les flux d'armes illicites d'ici à 2030, et nous continuerons de soutenir les propositions tendant à intégrer et combler les lacunes en matière de contrôle de ces flux d'armements, notamment par la mise en place de procédures internationales de traçage. L'Irlande est fermement convaincue que les munitions doivent aussi être prises en compte dans les systèmes de contrôle de ces armes mis en place par la communauté internationale.

De même, l'Irlande continue d'appuyer la mise en œuvre intégrale et l'universalisation de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs

ou comme frappant sans discrimination (CCAC) et ses Protocoles additionnels, ainsi que le Traité sur les mines antipersonnel de 1997 et la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions. Nous nous félicitons de l'issue de la Conférence d'examen de Dubrovnik, et nous adressons nos remerciements à la Croatie. Nous sommes vivement préoccupés par les rapports faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions en Libye, au Soudan, en Syrie, en Ukraine et au Yémen et appelons tous les États à cesser d'utiliser ces armes inhumaines et à rejoindre la Convention.

La technologie évolue, tout comme les difficultés rencontrées pour veiller à ce que l'utilisation des armes et des nouvelles technologies, à l'intérieur et à l'extérieur des pays en conflit, respecte les limites du droit international. L'Irlande s'est réjouie de participer au débat sur les systèmes d'armes létales autonomes à la CCAC. Nous sommes favorables au renforcement du mandat de la CCAC afin qu'elle puisse se pencher sur ce grave défi posé au contrôle des armes classiques, en vue de développer ses positions lors de la Conférence d'examen de la CCAC en 2016. De même, nous persistons à croire que l'utilisation de drones armés, tout comme la prolifération croissante de ces technologies, exige un examen sérieux par la communauté internationale, étant donné les inquiétudes dans les domaines éthique, humanitaire et des droits de l'homme que leur utilisation suscite.

Tout comme avec les armes légères et de petit calibre, dans les conflits auxquels nous assistons aujourd'hui, l'utilisation d'armes explosives génère de plus en plus de victimes et de dommages avec des incidences à grande échelle sur les zones peuplées. Il est clair pour nous que l'augmentation du nombre de victimes et la destruction des infrastructures civiles découlant de leur utilisation constitue un défi majeur que doit relever la communauté internationale.

Pour l'Irlande, les femmes ont été et continuent d'être un puissant agent de changement en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, et nous nous félicitons du nouvel accent mis sur l'autonomisation des femmes ainsi que sur les incidences pour les hommes et les femmes de la prolifération illicite des armes. Nous estimons que ce n'est qu'en autonomisant les femmes et en les rendant visibles, dans tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération, notamment dans le débat nucléaire, que la communauté internationale pourra atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous depuis

longtemps. Vingt ans après le Plan d'action de Beijing et 15 ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000), le moment est venu pour une contribution vraiment égale, des hommes et des femmes, à l'objectif d'une paix et d'une sécurité mondiales.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation vous adresse ses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Je tiens par ailleurs à remercier M. Kim Won-soo, Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement de sa déclaration (voir A/C.1/70/PV.2), ainsi que son équipe pour son travail et son dévouement.

Quinze ans après le début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous notons avec une vive préoccupation que nous ne sommes pas parvenus à éliminer les armes de destruction massive – des armes qui menacent l'existence même de l'humanité. Les incidences humanitaires d'une éventuelle explosion d'armes nucléaires, l'horreur engendrée par l'utilisation des armes chimiques, la menace de l'utilisation potentielle d'armes biologiques, la disponibilité des armes classiques et leur usage abusif, en particulier des armes légères et de petit calibre, rendent plus tragique encore cette course contre le temps.

C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, l'Argentine insiste encore sur la nécessité de parvenir à l'universalité des instruments juridiques existants en matière de désarmement et de non-prolifération. Tel doit être notre objectif au cours de la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, car c'est la seule manière de jeter les bases de la sécurité face à la « destruction mutuelle assurée ». L'Argentine rappelle que la réalisation de l'universalité des instruments de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements constitue la seule aspiration légitime pour l'Argentine et la communauté internationale, et l'encourage vivement.

Nous sommes conscients de la crise de confiance majeure que traverse le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, compte tenu notamment de l'absence de consensus sur un document final lors de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Des progrès restent à faire concernant les engagements pris en 1995, lorsque le Traité a été prorogé de façon indéfinie et inconditionnelle, et lors des Conférences d'examen successives. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions veiller à ce que la légitimité et la crédibilité du TNP ne soient

à tout jamais sapées. Plus important encore, cela nous permettra de respecter strictement et scrupuleusement la lettre du Traité et la mise en œuvre de ses trois piliers – désarmement, non-prolifération et coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – de façon simultanée et équilibrée. L'absence de consensus lors de la récente Conférence d'examen n'exonère en rien les États parties des obligations qui leur incombent au titre du TNP.

Nous nous félicitons de la tenue de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. S'il est vrai que le Traité n'a pas été à la hauteur des attentes de certaines délégations, il ne fait aucun doute que son entrée en vigueur, en un temps record, atteste de la nécessité urgente pour une majorité de pays de disposer d'un instrument qui permet un meilleur contrôle du commerce des armes et protège leurs citoyens des conséquences du détournement de ces armes. Pour la première fois, un instrument juridiquement contraignant régit le transfert d'armes classiques au niveau international. Il établit des normes communes applicables à tous les États et assure transparence et visibilité, contribuant ainsi de façon majeure au renforcement de la confiance.

Le droit des États à la légitime défense a été préservé et, par ailleurs, la contribution apportée par le Traité au respect des droits de l'homme et au droit international humanitaire doit aussi être mise en lumière. L'Argentine attend avec intérêt la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, car il permettra de remédier efficacement aux graves incidences du commerce illicite et non réglementé des armes pour de nombreux peuples et États ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

Dans le monde d'aujourd'hui, on estime que plus de 650 millions d'armes légères et de petit calibre font l'objet d'un commerce illégal, que 1 500 personnes meurent chaque jour des suites de la violence armée et que 60 % de toutes les violations des droits de l'homme sont commises avec des armes légères et de petit calibre. À cet égard, nous formons le vœu que la prochaine réunion biennale du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre nous offrira la possibilité d'examiner en profondeur sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Nous pourrions également partager notre expérience sur la manière de lutter efficacement contre le fléau des armes légères et de petit calibre et de renforcer notre coopération dans ce domaine.

Pour terminer, j'aimerais une fois encore souligner l'engagement de l'Argentine à l'égard des travaux de la Première Commission. Nous espérons que sous votre direction, Monsieur le Président, la présente session sera couronnée de succès. À cette fin, vous pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation.

**M. Kihurani** (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de son entière coopération dans la conduite des délibérations, négociations et décisions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement au sein de la Commission.

Ma délégation souhaite également s'associer aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

Le Kenya estime que notre monde doit être exempt d'armes nucléaires. Notre position n'a pas changé, comme en témoignent notre engagement et notre plaidoyer en faveur de l'adhésion universelle aux traités sur les armes nucléaires, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que les accords de sécurité portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires au niveau régional. Le Kenya a toujours été aussi un ardent défenseur de la diplomatie multilatérale pour parvenir à la non-prolifération, au désarmement et à la sécurité internationale. Cependant, malgré les efforts déployés par le mécanisme de désarmement mondial pour atteindre nos objectifs communs en matière de sécurité nucléaire, nos tentatives ont régulièrement échoué.

Il nous paraît important de souligner que les débats donnant la priorité à certaines questions portant sur l'interdiction des armes nucléaires, notamment le traité d'interdiction des matières fissiles, risquent de nous faire perdre de vue d'autres questions tout aussi importantes. La conclusion d'un traité global, transparent, irréversible et vérifiable sur l'élimination des armes nucléaires doit rester un objectif et une priorité pour la communauté internationale.

Nous tenons à exprimer une fois encore notre déception et, cela va sans dire, celle de la majeure partie des membres de la communauté internationale, face à l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP d'enregistrer le moindre progrès lorsqu'elle s'est

réunie en début d'année, au Siège, pour débattre du désarmement nucléaire. Cette absence de progrès vient nous rappeler l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement en ce qui concerne son programme de désarmement nucléaire. On ne peut que regretter l'absence de consensus sur un programme de travail pour la dix-neuvième année consécutive et, par conséquent, l'impossibilité de progresser dans les discussions structurées et de fond sur les points essentiels à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Si, comme la plupart d'autres États, nous continuons d'insister sur le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour mener des négociations sur le désarmement, nous constatons sans surprise que les appels se sont multipliés en faveur de la participation de la société civile aux délibérations de la Conférence du désarmement – et j'ajouterais, à celles aussi de la Première Commission – afin d'offrir une nouvelle chance de faire évoluer les positions intransigeantes qui, depuis des années, tiennent en otage la Commission. Si cette impasse et l'absence de volonté politique de la part de certains États Membres persistent, alors nous devons réfléchir au bénéfice que nous apporterait la prise en compte de la société civile, si nous voulons respecter l'engagement que nous avons pris de bâtir un monde plus sûr pour les générations actuelles et futures. À ce propos, nous prenons acte des initiatives positives menées jusqu'ici, et je pense notamment à la convocation du premier Forum informel de la société civile sur la Conférence du désarmement par le Secrétaire général par intérim d'alors de la Conférence du désarmement et le Représentant personnel du Secrétaire général à la Conférence de Genève, en mars 2015.

Le sentiment de frustration lié à l'incapacité des États de progresser en matière de désarmement nucléaire ne cesse de croître, alors que des gens, partout dans le monde, font pression sur leurs gouvernements pour les convaincre d'engager des négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires. C'est la raison de cet appel de plus en plus pressant en faveur de la tenue de délibérations sur le désarmement nucléaire en dehors des cadres établis par le biais d'un processus ouvert à tous et entravé par personne.

Les incidences humanitaires des armes nucléaires renforcent cette conviction. Le Kenya continue d'éprouver de vives inquiétudes à ce sujet. En effet, alors qu'aucun pays d'Afrique ne possède d'armes nucléaires,

le continent ne serait pas protégé contre les incidences des armes nucléaires. Elles seraient particulièrement dévastatrices pour l'Afrique, si l'on songe aux ressources limitées dont elle dispose pour renforcer ses capacités de préparation et de réaction. Toutefois, même pour les pays développés, aucune préparation ne permettrait à un pays de faire face aux conséquences dévastatrices immédiates et à long terme d'une explosion nucléaire sur sa population.

Le débat sur l'interdiction des armes nucléaires doit donc aller au-delà des discussions portant sur la dissuasion et les doctrines nucléaires. Il doit dépasser les considérations politiques et être davantage pragmatique, il doit laisser de côté les intérêts de quelques États dotés d'armes nucléaires et envisager un processus dans lequel la majorité des États concernés puisse œuvrer ensemble à la mise en place d'interdictions effectives contre les armes nucléaires. En conséquence, puisque les cadres établis du TNP et de la CD ne nous permettront sans doute pas de nous doter d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, un processus graduel visant à combler le vide juridique au sujet de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires pourrait être mis en place grâce à de nouvelles initiatives décidées par la Première Commission et l'Assemblée générale.

Le Kenya a signé l'engagement humanitaire à la suite des Conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Ma délégation souhaite à présent travailler avec les pays partageant la même vision sur des propositions et des résolutions visant à mettre fin au statu quo en matière d'armes nucléaires qui seront débattues pendant la présente session, notamment la reconnaissance des incidences humanitaires des armes nucléaires; l'engagement de combler le vide juridique et la poursuite des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous devons être prêts à trouver des solutions au travers de ces cadres et arrangements, si nous voulons progresser sur la voie de l'élaboration de normes juridiquement contraignantes qui créeront un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires.

La disponibilité à grande échelle d'armes légères et de petit calibre continue d'être un sujet de vive préoccupation pour de nombreux pays dans le monde. La possession d'armes par des criminels sans foi ni loi, conjuguée à la violence armée qui en résulte, détruit les moyens de subsistance, affecte négativement le contexte socioéconomique, alimente les mouvements terroristes

et entraîne d'autres souffrances humaines à des degrés divers.

Le Kenya a été lui-même victime de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui ont été utilisées pour mener différentes attaques terroristes sur notre sol, ainsi que d'autres activités terroristes. Ces armes pénètrent sur le territoire kényan via des canaux illégaux et non autorisés, comme c'est le cas dans d'autres pays. Le nombre de morts et de blessés lié à l'utilisation de ces armes aux mains de criminels sans foi ni loi ne cesse d'augmenter, et les négociants, courtiers et profiteurs ne cessent d'accroître leurs ventes.

Nous devons coopérer davantage au niveau international pour faire face à cette situation. À cet égard, nous prenons note du travail encourageant entrepris par le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que des conclusions et délibérations récentes de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin dernier, et nous renouvelons notre appui à ses initiatives. Nous nous félicitons également de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, qui nous a notamment permis de mieux gérer les armes légères et de petit calibre, en particulier lorsque le Traité est véritablement mis en œuvre par le biais de mesures de surveillance et d'enregistrement. Nous saluons le fait que ces deux instruments, ainsi que l'objectif 16.4 de développement durable, qui vise à réduire de manière significative les flux illicites d'armes d'ici à 2030, présentent des complémentarités qui nous permettront de progresser efficacement dans notre lutte contre les transferts illicites d'armes légères.

Toutefois, il nous reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'engagement des États vis-à-vis de leurs obligations et de l'objectif énoncé dans ces instruments et principes. C'est pourquoi il importe que la Première Commission réfléchisse à la manière de limiter la production, l'accumulation et le stockage excessifs des armes légères et de petit calibre par différents États producteurs d'armes. Nous devons conjuguer nos efforts pour trouver le moyen d'arrêter définitivement le flux de ces armes vers des acteurs non étatiques, tels que des groupes militants et des chefs de guerre, dans les pays sensibles au conflit, grâce des mesures appropriées, notamment à la mise en œuvre effective de l'Instrument international de traçage.

Nous réitérons nos craintes face aux avancées en matière de placement d'armements dans l'espace extra-atmosphérique grâce à la mise au point de technologies militaires pouvant être déployées dans l'espace afin de prendre pour cible des biens spatiaux. Il s'agit d'une frontière qui peut offrir d'immenses avantages pour l'humanité sur les plans de la communication, du commerce et de la science et doit être sauvegardée et utilisée dans un esprit de coopération et à des fins exclusivement pacifiques. De nombreux pays en développement ont déjà accompli des progrès en matière de transactions économiques grâce à l'utilisation de la technologie de la téléinformatique. Il s'agit là d'un domaine prometteur qui permettra à ces pays d'équilibrer les règles du jeu dans leurs échanges avec des économies plus développées. Toutefois, la militarisation croissante de l'espace ne favorise pas la promotion du développement économique ou du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale.

Nous saluons les efforts déployés à ce jour pour faire une large place à cette question dans le cadre des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence et les mesures de confiance relatives aux activités spatiales. Nous estimons que la meilleure façon de promouvoir la paix et la sécurité dans l'espace consiste à prendre des mesures comportant des dispositions appropriées et efficaces en matière de vérification afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. C'est pourquoi nous souhaitons nous joindre à ceux qui appellent à un travail conjoint pour élaborer un code de conduite international relatif aux activités spatiales, en tant que préalable à la négociation d'un traité interdisant le placement d'armes dans l'espace.

Pour terminer, ma délégation est résolue à œuvrer avec les États Membres à la promotion de la paix et de la stabilité mondiale dans le cadre des travaux de la Première Commission.

**M. Ibrahim** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, permettez-moi de vous adresser, Monsieur le Président, mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Ma délégation apportera son plein appui et sa coopération à la présidence et à son bureau. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration prononcée par le représentant de la République de l'Union du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/70/PV.2)

Malgré un début difficile pour nos délibérations, n'oublions pas pourquoi nous sommes ici. Rappelons-nous la nécessité de ne pas nous enliser dans un ensemble de mécanismes stériles consacrés au désarmement. Nous sommes encore loin d'obtenir des résultats concrets, consensuels et productifs sur la voie du désarmement. Mis au point avec beaucoup de soin au fil des ans, les mécanismes de désarmement actuels qui n'ont abouti qu'à des obligations non remplies doivent être revus et revitalisés. Nous pourrions ainsi espérer parvenir à des résultats tangibles dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, lequel risque de connaître une situation d'enlèvement préjudiciable.

Nous ne pouvons pas nier que telle est la réalité à laquelle nous sommes confrontés dans notre travail en Commission, et la seule façon de nous en sortir consiste à prendre le pas sur les mesures rétrogrades auxquels nos efforts collectifs ont abouti. Cette situation d'impasse touche parfois la priorité principale que nous accordons à la réalisation du désarmement nucléaire. C'est pourquoi il nous reste encore beaucoup à faire dans les prochaines semaines en Première Commission. Ayons une approche plus précise des obligations qui nous incombent pour assurer un avenir sûr à nos générations futures.

Sur un plan positif, nous saluons l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution qui a conduit à l'accord historique et au Plan d'action global commun (résolution 2231 (2015), annexe A), conclus en juillet dernier entre l'Iran et les P5+1. Nous devrions tirer profit de cet élan positif pour aller de l'avant et nous débarrasser des vieilles habitudes et des attitudes négatives qui ont conduit à l'impasse dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

La Malaisie regrette profondément l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis près de 20 ans. Cette situation nous impose de redoubler d'efforts afin de rationaliser nos priorités en ce qui concerne les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, plutôt que de subordonner nos engagements à des conditions préalables ou à la règle du consensus pour réaliser des progrès, compromettant ainsi les grands idéaux que nous nous sommes fixés.

Notre délégation espère qu'un pas dans ce sens sera franchi avec l'examen d'une convention globale sur le désarmement nucléaire.

Il est décourageant que 20 ans après que les États parties au TNP aient abouti à un accord à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, nous n'ayons pu parvenir à un document final à la Conférence d'examen de 2015, écartant ainsi toute chance de parvenir à des résultats. La Malaisie est fermement convaincue que les piliers du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – doivent continuer de nous guider sur la voie d'un désarmement général et complet. Il incombe à tous les États de redoubler d'efforts afin de prendre pleinement en compte et de façon équilibrée ces trois piliers. À cet égard, nous appelons les États parties au TNP à réaffirmer et renforcer les trois piliers du Traité.

Notre délégation se félicite par avance de l'appui croissant qui sera apporté aux travaux portant sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et souhaite que des mesures efficaces soient prises en vue de proscrire et d'éliminer les armes nucléaires. À notre avis, l'approche humanitaire donne davantage de poids au discours international sur le désarmement nucléaire, et nous sommes disposés à étudier avec les États Membres des mesures en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. À ce propos, la Malaisie se félicite de la tenue réussie des Conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

La Malaisie salue également l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes et de la tenue la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, à Cancún, en août dernier. Forts de la dynamique créée par le succès de Cancún, nous espérons à terme pouvoir adhérer au Traité, compte tenu des efforts en cours pour harmoniser les articles du Traité avec notre législation nationale. Nous formons le vœu que le Traité continue de bénéficier du ferme soutien des États Membres, en particulier de la région de l'Asie du Sud-Est, afin d'endiguer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre dans cette région.

Dans le cadre de son engagement constant à l'égard de la Convention sur les armes biologiques, la Malaisie organisera, en décembre 2015, une série de programmes de coopération technique au niveau national, afin

d'améliorer la mise en œuvre de la Convention au niveau national et de renforcer la coopération afin d'utiliser des méthodes de travail sûres et des techniques et procédures précises pour l'évaluation des risques découlant de l'utilisation malavisée des armes biologiques. Nous sommes convaincus que le partage des connaissances, une prise de conscience et des valeurs communes en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et du respect de ses dispositions contribueront au renforcement de sa mise en œuvre.

Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Malaisie présentera également un projet de résolution biennal relatif au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est au titre du point de l'ordre du jour relatif au désarmement général et complet. La présentation de ce projet de résolution vient à point nommé, puisque nous célébrerons, en décembre prochain, le vingtième anniversaire de la signature du Traité par les États membres de l'ASEAN. De l'avis de la Malaisie, ce projet est un autre pas positif vers la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire global, et il est indispensable à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. Pour ma délégation, le règlement de toutes les questions en suspens concernant le renforcement de la zone exempte d'armes nucléaires existante, avec le concours de nos voisins de l'ASEAN, illustre notre attachement à la préservation de l'Asie du Sud-Est en tant que région exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous comptons délibérer dans les prochains jours sur les éléments qui pourraient être introduits dans le projet de résolution.

Comme les années précédentes, la Malaisie présentera son projet de résolution habituel, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires* » (A/51/218, annexe). Nous présenterons le projet de résolution de cette année, qui comportera certaines mises à jour d'ordre technique, au moment de l'examen du groupe consacré au désarmement nucléaire. Ma délégation invite tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution et à se joindre au nombre croissant d'États qui l'ont parrainé.

Pour terminer, la Malaisie est disposée à travailler à vos côtés, Monsieur le Président, afin que nous enregistrons davantage de progrès, que nous sortions de l'immobilisme et que la Commission obtienne des résultats tangibles. Notre délégation respectera

pleinement ses obligations au titre du TNP dans l'espoir de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dixième session. Je suis certain que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Je tiens à vous assurer à nouveau du plein appui et de la coopération de mon pays.

Mon pays s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.2).

Nous sommes réunis cette année alors que plusieurs défis se posent à la non-prolifération. Une occasion unique nous est offerte de revoir la mise en œuvre des engagements que nous avons pris dans le cadre des traités sur le désarmement, notamment après l'échec de la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est aussi l'occasion de maintenir des contacts en vue de trouver de nouvelles procédures à l'intérieur de ce cadre, qui prennent en compte l'équilibre très fragile entre les trois piliers du Traité.

Malheureusement, bien que la communauté internationale soit pleinement consciente de la menace que représentent les armes nucléaires, les efforts de désarmement n'ont pas vraiment été couronnés de succès et n'ont pas pu permettre la mise en œuvre de l'article VI du Traité. L'utilisation éventuelle d'armes nucléaires continue de menacer la paix et la sécurité internationales, c'est pourquoi nous célébrons chaque année, le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. À ce jour, la communauté internationale est toujours confrontée au même défi : comment équilibrer les engagements des États non dotés d'armes nucléaires et des États qui en sont dotés au titre du TNP – pour les premiers, l'engagement de renoncer aux armes nucléaires et, pour les seconds, l'engagement de négocier de bonne foi en vue de l'élimination définitive de ces armes.

Malgré les nombreuses résolutions qui appellent à l'élimination des armes nucléaires, à propos desquelles l'Égypte a demandé à plusieurs reprises que l'accent soit mis sur l'importance des mesures en faveur du désarmement nucléaire arrêtées au titre du Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010, le manque de volonté politique pour mettre en œuvre ces résolutions

signifie que nous continuerons de subir la menace des armes nucléaires et qu'elles constituent toujours un danger réel pour la paix et la sécurité internationales. Nous tenons également à souligner que la prorogation autorisée en vertu du TNP en 2015 ne signifie pas que les États nucléaires pourront jouir à jamais du privilège conféré par le statut d'État nucléaire. Nous voudrions par conséquent faire part de notre inquiétude face à la mise au point de nouveaux types d'armes, aux études et recherches menées constamment pour moderniser les stocks d'armes nucléaires plutôt qu'en diminuer l'importance.

Il est dans l'intérêt des États non dotés d'armes nucléaires de s'assurer qu'ils peuvent jouir de leur droit inaliénable à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article IV du TNP. Cela ne doit pas être incompris, ni créer davantage d'obstacles pour ces États, et l'on ne peut pas non plus imposer aux États la signature d'un protocole additionnel en tant que condition préalable pour la possession de matières nucléaires. Bien que les États Membres aient le droit de transférer de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de coopération technique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, les États non dotés d'armes nucléaires ne profitent pas suffisamment de ce droit. Ces États se voient encore imposer des restrictions au transfert de matières nucléaires et à l'équipement dont ils ont besoin pour développer leurs programmes nucléaires pacifiques.

L'Égypte franchit un pas important avec la construction de sa première centrale nucléaire destinée à fournir de l'électricité et à répondre aux besoins dans les domaines, médical, agricole, scientifique et autre. Nous coopérons pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour veiller à ce que chaque étape du processus soit conforme aux différentes normes et garanties en matière de sécurité nucléaire, en tant que condition fondamentale pour la vérification de nos activités nucléaires. Nous appelons à l'universalité de ce régime.

Depuis quatre décennies, nous nous efforçons de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, un objectif qui figure parmi nos principales priorités, étant donné son importance et les risques potentiels pour les pays de la région, en raison notamment du fait que l'un d'entre eux dispose d'une capacité nucléaire qui n'a fait l'objet d'aucune vérification internationale ni inspection. Cette situation représente une menace pour la paix et la sécurité de la région arabe,

ainsi que pour la sécurité au niveau international. La résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, adoptée à une Conférence d'examen du TNP il y a 20 ans, constitue une base juridique pour la réalisation de cet objectif. Il s'agissait de l'unique résolution portant sur une seule région et soulignant son caractère particulier. Elle n'a pas été mise en œuvre, ce qui a entraîné le report unilatéral et injustifié de la conférence de 2012 sur ce sujet.

Nous avons néanmoins tout mis en œuvre pour participer activement aux efforts du Coordonnateur, et nous continuerons de participer à toutes les réunions officielles et informelles de Vienne et de Genève sur la question. Malgré ces efforts positifs, l'initiative tentant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires n'a toujours pas abouti. Le problème a été aggravé par l'absence de l'ONU en tant qu'acteur de ce processus, ainsi que par les tentatives de certaines parties d'inscrire des questions de leur choix n'ayant aucun rapport avec le Traité ou le mandat énoncé dans le Plan d'action de 2010, à savoir faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Pour nous, la Conférence de 2012 n'était pas une fin en soi, mais un moyen et un pas décisif sur la voie de la mise en œuvre de la résolution de 1995, susceptible de renforcer l'universalité et l'efficacité du TNP, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires, puisqu'il exige de nous tous que nous proposons de nouvelles idées pour rompre l'impasse actuelle. Nous nous sommes acquittés de nos obligations, d'autres ont fait le contraire, et nous avons assisté à de nombreuses tergiversations.

À la dernière Conférence d'examen du TNP, le Mouvement des pays non alignés a donc mandaté le Secrétaire général pour demander aux pays du Moyen-Orient de convoquer une réunion en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région, en tant que prélude à de futures activités techniques auxquelles tous les pays de la région participeraient, et pour demander aux membres du Conseil de sécurité de mener librement des négociations portant sur un traité régional contraignant qui nous permettrait de voir nos espoirs se réaliser. À cet égard, nous nous voyons obligés de souligner l'attitude regrettable des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, qui ont rompu le consensus au cours de la dernière Conférence d'examen, ici, à New York, en ne tenant pas compte du libellé du Traité et en créant de nombreux obstacles à l'élaboration d'un document final, qui a été approuvé par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des États arabes.

L'Égypte souhaite réitérer ses réserves concernant le Traité sur le commerce des armes, tout en affirmant sa position constructive à l'égard du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères. Nous devons respecter le droit des États d'assurer leur légitime défense et leur capacité inconditionnelle de faire commerce d'armes classiques. Aucun traité ou mécanisme ne doit être utilisé à des fins politiques dans ce domaine, et les restrictions ne doivent pas s'appliquer au droit de produire, d'exporter et de transférer des armes classiques, mais seulement au commerce illicite de ces armes. Cette différence est fondamentale pour la sécurité nationale des États.

En ce qui concerne les menaces croissantes contre la sécurité auxquelles la communauté internationale est confrontée, nous tenons à rappeler la position de l'Égypte, notamment en ce qui concerne l'espace et la sécurité spatiale, la propriété commune de l'espace, le droit à l'utilisation égale et équitable de l'espace à des fins pacifiques et à la coopération internationale dans l'espace. À cet égard, nous nous félicitons de la position commune africaine en faveur d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui a été établi lors de la réunion de Luxembourg sous l'égide de l'Union européenne, en 2014, et confirmé lors de la réunion de New York, en juillet dernier. Nous tenons également à rappeler la récente réunion du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Plusieurs rapports de grande importance sur le plan international ont émané de cette réunion.

Compte tenu de l'intérêt porté par mon pays au désarmement et à la non-prolifération et de son rôle dans ce domaine, nous mettrons tout en œuvre pour parvenir à des résultats concrets et positifs au cours de la présente session de la Première Commission et réunir les conditions d'un accord en matière de désarmement et de sécurité internationale.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la présente session de l'Assemblée générale, ainsi que les autres membres du Bureau et M. Kim Won-soo, Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, pour son rôle essentiel. Je tiens enfin à remercier le Président de la session précédente de la Commission.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales après la tragédie que fut la Seconde Guerre mondiale pour l'ensemble de l'humanité et, en particulier, après l'horreur des frappes nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki. Nous commémorons également le soixante-dixième anniversaire de cette tragédie humaine. Pourtant, 70 ans après la création de notre Organisation internationale et 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les armes nucléaires menacent toujours l'ensemble de l'humanité.

Mon pays tient à renouveler son appel aux États Membres pour qu'ils fassent du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous souhaitons rappeler à ce propos l'initiative dans ce sens que nous avons présentée à la fin de 2003, alors que la Syrie était membre du Conseil de sécurité. La Syrie réaffirme que l'élimination des armes de destruction massive au Moyen-Orient ne sera pas possible tant qu'Israël, seule puissance nucléaire dans la région, n'aura pas adhéré au Traité et n'aura pas soumis ses installations nucléaires aux inspections et à la vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sans conditions préalables et sur un pied d'égalité avec tous les États Membres de l'ONU et les États parties au TNP. Aucun pays doté d'armes nucléaires, notamment certains membres permanents du Conseil de sécurité, ne doit fournir à Israël une technologie avancée. Pourtant, depuis des décennies, ces mêmes pays ne cessent de protéger le statut nucléaire particulier d'Israël, en violation de leurs obligations au titre du TNP. Ainsi, Israël a pu fabriquer et produire des armes nucléaires et leurs vecteurs et saper ainsi la paix et la sécurité au Moyen-Orient, voire dans l'ensemble du monde.

La délégation syrienne déplore vivement que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final. Cet échec largement anticipé par la majorité des États parties au TNP s'explique par l'attitude de certains pays dont la participation est essentielle au TNP. Cet échec est d'autant plus scandaleux qu'on le doit à des mesures proposées dans le seul but de protéger Israël afin qu'il puisse conserver ses armes nucléaires et se dispenser

d'adhérer au TNP, en violation flagrante de toutes les dispositions du Traité.

Le climat dans lequel s'est déroulée la dernière réunion de la Conférence d'examen nous a rappelé le scénario auquel nous avons assisté au Conseil de sécurité. Au cours de ces réunions, les États-Unis et la Grande-Bretagne, deux pays chargés de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, et très importants également pour le TNP, ont utilisé leur droit de veto pour protéger les violations d'Israël contre toute décision internationale. La majorité des pays membres des Nations Unies ont exhorté Israël d'adhérer au TNP. Nous pensons tous qu'il n'en sera jamais ainsi tant que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France lui permettront de développer son programme nucléaire.

En dépit de l'échec de la Conférence d'examen, la Syrie s'engage à respecter les dispositions du TNP, notamment son quatrième pilier : la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. À cet égard, nous tenons à réaffirmer l'importance que revêt la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen de 1995, car elle est un élément essentiel de la prorogation indéfinie du TNP, dont les dispositions resteront en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions pertinentes du TNP. Compte tenu du programme de la Conférence d'examen du TNP de 2010, nous soulignons de nouveau qu'il est important de tenir une conférence portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette conférence a été reportée du fait des positions négatives à l'égard de la question d'Israël, adoptées par des pays protecteurs lors de la Conférence d'examen de cette année. Ces pays défendent les intérêts d'Israël au lieu de le contraindre à s'acquitter de ses obligations internationales en matière d'armes nucléaires.

Mon pays réaffirme le droit inaliénable des États parties au TNP, conformément à l'article IV du TNP, de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en coopération avec l'AIEA. La Syrie est opposée à toute tentative visant à interpréter ce texte d'une façon qui porte atteinte aux droits des États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous tenons à féliciter notre pays frère, l'Iran, pour sa résilience et son succès dans ce domaine, en particulier pour la conclusion d'un accord historique répondant aux intérêts historiques de l'Iran, qui lui permet de

poursuivre le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, met fin aux sanctions et favorise la reprise du commerce. Cet accord est le résultat d'efforts diplomatiques intenses et inlassables et démontre que de tels efforts peuvent désamorcer des crises majeures.

La délégation syrienne réaffirme qu'il importe de traiter des questions de désarmement et de non-prolifération dans le cadre de la diplomatie multilatérale. À ce propos, nous tenons à rappeler que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et que ses règles de procédure doivent être respectées. Elle constitue l'un des piliers fondamentaux de tout effort fructueux en matière de désarmement.

Le Gouvernement syrien condamne fermement l'utilisation criminelle d'armes chimiques, fort de la conviction que l'utilisation d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques, est un acte inacceptable, contraire à l'éthique et condamnable. C'est la raison pour laquelle, fin 2013, la Syrie a accepté l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, en adhérant à la Convention sur les armes chimiques, car nous voulons que le Moyen-Orient soit exempt d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

Nous avons adhéré au Traité pour montrer que nous sommes opposés à toute utilisation d'armes chimiques. Par ailleurs, la Syrie a honoré ses engagements dans le cadre de la Convention, malgré un contexte particulièrement difficile. Si la Syrie n'avait pas coopéré avec la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, nous n'aurions pas pu atteindre cet objectif. Nous soulignons par conséquent l'importance de la transparence, de l'objectivité, de la crédibilité et de la non-politisation.

Il s'agit là de principes importants pour toute collaboration avec le Gouvernement syrien, car ils sont essentiels pour veiller à la mise en œuvre du mécanisme établi en vertu de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, en particulier si l'on songe à d'autres missions dans le passé, des missions qui ont violé toutes les règles, en recourant notamment à des témoignages erronés provenant de certaines parties et en menant des enquêtes partiales menées en dehors du territoire syrien, sans aucune coopération avec les autorités syriennes. Nous coopérerons pleinement au mécanisme de mise en œuvre, comme nous l'avons fait avec d'autres missions des Nations Unies. Cela se fera dans le cadre

du respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la sécurité nationale de la Syrie.

Les études portant sur le phénomène du commerce illicite des armes légères et de petit calibre indiquent que des pays participent au transfert de ces armes vers des acteurs non étatiques et des groupes terroristes afin d'attiser les crises et de déstabiliser certains pays.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, nous sommes vivement préoccupés par le fait que le Traité n'interdit pas clairement la fourniture d'armes classiques par des États à des groupes terroristes. La situation actuelle en Syrie, ainsi que dans d'autres pays, renforce nos arguments : la fourniture d'armes à des organisations terroristes, que nous hésitons à qualifier d'acteurs non étatiques, mine la paix et la sécurité dans la région. Pire encore, parmi les pays qui sont opposés à ces préoccupations concernant le Traité, figure un pays qui fournit ces armes par voie aérienne à des groupes terroristes armés inscrits sur les listes du Conseil de sécurité, et c'est la raison pour laquelle mon pays s'enfoncé dans le chaos.

La Syrie subit depuis plus de quatre ans une guerre sans merci, et il me faudrait des heures pour expliquer qui sont les acteurs de cette guerre, au nombre desquels figurent Daech, le Front el-Nosra et l'Armée el-Fatah. Les mouvements conjoints de Daech et de l'Armée el-Fatah livrent, au nom d'autres pays, une guerre contre l'État syrien, son peuple, sa civilisation et sa culture. Ces groupes terroristes possèdent des armes, y compris des armes chimiques, ainsi que des formes létales et non létales de munitions, qu'ils reçoivent de certains pays, notamment de pays membres du Conseil de sécurité. La fourniture d'armes à des groupes terroristes constitue une violation flagrante de toutes les résolutions des Nations Unies sur le désarmement et la non-prolifération ainsi que des résolutions relatives à la lutte antiterroriste.

Je réaffirme qu'il importe que tous les pays respectent leurs obligations au titre des dispositions des différentes résolutions de l'Organisation. Je réaffirme que la Syrie, son armée, son peuple et certains États frères résistent au terrorisme au nom de l'humanité tout entière. Nous devons unir nos efforts afin de lutter contre le terrorisme et ceux qui fournissent aux terroristes de l'argent, des armes et d'autres formes de soutien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande respectueusement aux délégations, dans l'intérêt de la

Commission tout entière, de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

**M<sup>me</sup> Pucarinho** (Portugal) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation au cours de la session. Le Portugal est certain que, sous votre direction avisée, nous progresserons dans la promotion de l'objectif d'un monde plus sûr.

Le Portugal s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2) et souhaiterait faire les observations suivantes à titre national.

Le Portugal est fermement convaincu que tout processus international visant à promouvoir le désarmement, la non-prolifération, la maîtrise des armements et la sécurité internationale doit respecter pleinement les principes fondamentaux d'inclusion et de multilatéralisme, dans le strict respect des droits de l'homme universels, du droit international humanitaire et de la protection des populations civiles. Il s'agit, selon nous, de conditions préalables indispensables à la création d'un climat de sécurité internationale plus stable et durable.

Progresser en matière de sécurité humaine doit être notre principal objectif. À cet égard, nous partageons les préoccupations humanitaires, morales et juridiques liées à la mise au point de ce qu'on appelle une nouvelle génération d'armes de guerre, notamment la prolifération de drones armés, la mise au point d'un système d'armes létales autonome, l'utilisation agressive du cyberspace et, enfin, le risque d'une militarisation de l'espace. Il est urgent que nous appelions à la poursuite des débats internationaux en cours ainsi que des initiatives prises dans ce domaine aux niveaux politique et technique. Ces discussions doivent prendre en compte la nécessité de promouvoir la transparence et le droit international applicable ou, selon que de besoin, d'élaborer des cadres multilatéraux réglementaires en matière de sécurité afin de protéger les populations civiles et de satisfaire aux exigences en matière de droits de l'homme universels.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires demeurent au centre de notre programme. Comme de nombreux autres pays, nous avons regretté qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un document final à la dernière Conférence des Parties

chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Néanmoins, les progrès enregistrés durant ces débats devraient être mis à profit pour notre travail et nos négociations à venir.

Notre objectif commun – un monde sans armes nucléaires – doit être résolument poursuivi dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Préserver les générations futures de la menace persistante d'explosions nucléaires aux conséquences catastrophiques, qu'elles soient volontaires ou accidentelles, constitue en effet un impératif éthique majeur pour chacun d'entre nous et, au bout du compte, un appel à la survie de l'humanité. À cet égard, nous nous félicitons du débat international consacré aux incidences humanitaires tragiques des explosions d'armes nucléaires et insistons sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures en vue de parvenir à un désarmement nucléaire définitif et efficace. En effet, nous devons et pouvons faire davantage. Nous sommes favorables, entre autres mesures, à la création d'un groupe de travail à composition non limitée et inclusif. Nous saisissons également cette occasion pour lancer un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sans conditions préalables, et deviennent membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Sur une note plus positive, nous nous félicitons de l'avancée remarquable réalisée en 2015 en ce qui concerne l'Iran. Avec la signature du Plan d'action global commun, entériné par le Conseil de sécurité, et du processus de clarification des questions en suspens avec la participation de l'AIEA, l'Iran et la communauté internationale sont parvenus à un compromis crucial qui, nous l'espérons, sera respecté jusqu'à la pleine mise en œuvre de ces accords. Malheureusement, il n'en va pas de même des questions en souffrance concernant la République populaire démocratique de Corée et la Syrie. Nous lançons à nouveau un appel à ces deux États afin qu'ils respectent pleinement leurs obligations en vertu de l'AIEA et du TNP.

Il va sans dire qu'il est absolument nécessaire de faire progresser les négociations multilatérales en faveur d'un désarmement effectif. Toutefois, cette tâche exige l'inclusion et un véritable multilatéralisme. N'oublions pas que la création de la Conférence du désarmement en 1978 avait permis d'assurer avec précision le respect de ces exigences, comme en témoigne le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2). Il est regrettable que 16 ans

après le dernier élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, ses portes restent closes à tous les autres États, dont le mien, qui ont manifesté leur intérêt à participer pleinement à la Conférence.

Nous pensons que la nomination d'un Rapporteur spécial pourrait être une option valable pour faire avancer les débats sur ce sujet. En effet, au-delà de la question de l'élargissement de sa composition, la Conférence du désarmement demeure dans une situation d'impasse inquiétante, qui appelle un nouvel engagement commun et un travail constructif afin d'y remédier. L'adoption et la mise en œuvre de nouveaux traités et accords de désarmement constituent une tâche essentielle pour la préservation et la promotion des instruments existants adoptés au niveau international en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

Nous saluons le travail remarquable accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Syrie. Cela montre qu'il est possible de réussir lorsqu'on mobilise la volonté politique commune nécessaire pour atteindre l'objectif recherché. Nous restons néanmoins préoccupés par les rapports officiels faisant état de l'utilisation de chlore en Syrie et par l'utilisation récente présumée d'armes chimiques en Iraq. Nous accueillons avec satisfaction le mécanisme adopté par consensus par le Conseil de sécurité, en août dernier, afin d'établir les responsabilités liées aux attaques chimiques perpétrées en Syrie. Nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement à cette enquête, conformément aux résolutions 2118 (2013) et 2235 (2015) du Conseil de sécurité.

Il est particulièrement inquiétant que des acteurs non étatiques, parmi lesquels des groupes extrémistes et terroristes radicaux, puissent avoir accès aux moyens et compétences nécessaires à l'utilisation de différents types d'armes de destruction massive, voire d'armes classiques frappant sans discrimination, tels que les bombes sales, les barils d'explosifs et autres dispositifs explosifs improvisés. Il est urgent que la communauté internationale examine cette menace de façon coordonnée et coopérative.

L'espace est une zone exempte d'armes nucléaires et doit continuer de l'être. Pour cela, il est de la plus haute importance que nous puissions disposer d'instruments juridiques multilatéraux pour veiller à ce que l'espace soit exploité à des fins exclusivement pacifiques, scientifiques et de développement. Le projet de code de conduite international pour les activités spatiales, qui bénéficie du plein appui du Portugal, est

un exemple concret du type d'instrument nécessaire dans ce domaine. En adoptant ce code de conduite, les États souscriraient à un nouveau cadre de mesures de confiance, comme le soulignent les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Nous attendons avec intérêt la réunion conjointe qui aura lieu le 22 octobre entre les Première et Quatrième Commissions sur un large éventail de questions liées à l'espace.

Le Traité sur le commerce des armes est une réussite majeure de la communauté internationale, et nous nous félicitons de son entrée en vigueur, en l'espace d'une période relativement courte, ainsi que des résultats obtenus par la première Conférence des États parties au Traité, qui s'est tenue au Mexique. La priorité doit désormais être donnée à son universalité et sa mise en œuvre, ce qui lui permettra, nous l'espérons, d'avoir une incidence positive sur les régions touchées par un conflit ou des menaces extrémistes ou qui sortent d'un conflit ayant causé des pertes considérables parmi les civils. Nous tenons à rappeler que, pour la première fois, l'Assemblée générale dispose d'un instrument juridiquement contraignant visant à réglementer le commerce illégal des armes classiques et à le mettre directement au service de la sécurité mondiale, de la stabilité régionale et de la protection des civils, contribuant ainsi à la promotion des droits de l'homme et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). En outre, pour la première fois aussi, le lien entre la violence sexiste et le commerce mondial des armes est abordé dans un traité multilatéral. Le Portugal appelle tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité à y adhérer ou à le ratifier dès que possible.

En ce qui concerne le trafic et la production illicite d'armes légères et de petit calibre, le Portugal partage les préoccupations de la communauté internationale quant aux conséquences particulièrement négatives de ce phénomène, qui frappe en particulier les pays et les régions les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus instables dans le monde. Mon pays a contribué par son savoir-faire à plusieurs initiatives initiées par l'Union européenne et à des programmes visant à renforcer les capacités nationales et régionales pour lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre, notamment dans la région du Sahel et au Mali.

Nous devons condamner avec la plus grande fermeté l'usage présumé d'armes à sous-munitions

interdites dans des zones peuplées en Libye, au Soudan, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. De même, l'emploi récurrent de barils d'explosifs en Syrie ne saurait être passé sous silence ou ne pas être fermement réprouvé, et il en va de même pour l'utilisation aveugle, dans différentes parties du monde, de dispositifs explosifs improvisés et de mines antipersonnel, en particulier dans des zones à forte population civile.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Portugal est fermement convaincu de la nécessité de tenir dûment compte des droits de l'homme et des valeurs et exigences du droit humanitaire dans toutes les discussions et dans tous les efforts relatifs au désarmement et à la non-prolifération, en y associant les acteurs de la société civile. Nous devons défendre l'interdépendance et les synergies entre les buts et principes fondamentaux de l'ONU, à savoir la paix, la sécurité, la protection des droits de l'homme et le développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande respectueusement aux délégations de bien vouloir, dans l'intérêt de la Commission tout entière, limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous contribuerez au succès des travaux de la Commission. Je saisis également cette occasion pour exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Jamaïque, pour la clairvoyance avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente, et je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération des Émirats arabes unis afin que les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

Nous souscrivons aux déclarations prononcées par le représentant d'Oman, qui s'est exprimé au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2), ainsi que par le représentant du Japon, qui s'est exprimé au nom des États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/70/PV.3).

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour réaffirmer notre objectif commun, à savoir garantir

la paix et la sécurité régionales et internationales, notamment à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. L'émergence de nouveaux défis en matière de sécurité risque de réduire à néant ce que nous avons accompli ces 70 dernières années dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis réaffirment l'importance qu'ils attachent à l'utilisation de toutes les instances internationales, telles que la Première Commission, principale Commission de l'Assemblée générale chargée du désarmement et de la sécurité internationale, afin d'aboutir à un consensus sur le désarmement et de poursuivre nos efforts en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, notamment les efforts visant à proclamer le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, la décision de convoquer une conférence d'examen sur le désarmement en 2018 et la prise de conscience de plus en plus grande des incidences humanitaires des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) revêt pour les Émirats arabes unis une importance particulière, étant donné leur profond attachement à la sécurité mondiale. De plus, la politique nationale des Émirats arabes unis et leur position à l'égard du désarmement et de la non-prolifération sont claires. Nous affirmons que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire exige une approche transparente et le respect des obligations en matière de non-prolifération. Par conséquent, l'adhésion aux conventions internationales dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération et leur mise en œuvre sont d'une importance capitale pour mon pays.

Les Émirats arabes unis qui n'ont cessé d'exprimer leurs craintes face aux activités nucléaires de l'Iran soulignent l'importance d'une coopération totale de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour dissiper ces craintes. C'est pourquoi les Émirats arabes unis espèrent que l'accord conclu sur le programme nucléaire iranien incitera ce pays à ouvrir un nouveau chapitre et que le monde pourra ainsi croire en la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous appelons donc l'Iran à s'acquitter pleinement de ses obligations et de ses responsabilités internationales au titre du Traité sur la non-prolifération.

Ma délégation regrette que la Conférence d'examen du TNP en 2015 n'ait pu adopter un document final. La Conférence ne soit pas parvenue non plus à

adopter des mesures novatrices en déclarant le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ce qui constitue un recul pour cet important processus. Pour ma délégation, tout progrès dans ce sens contribuerait beaucoup à la stabilité et à la sécurité au Moyen-Orient.

Il ne fait aucun doute que les défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés exigent de la communauté internationale qu'elle redouble d'efforts pour atteindre l'objectif tant attendu de faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes nucléaires. Mon pays continuera donc d'appuyer tous les efforts constructifs tendant vers ce noble objectif et exhorte tous les États de la région à jouer un rôle positif à cet égard. Dans le même esprit, nous renouvelons notre appel à Israël afin qu'il adhère au TNP, puisqu'il est le seul État de la région à ne pas l'avoir fait.

Les Émirats arabes unis estiment que les régimes mondiaux de non-prolifération et de désarmement nucléaires sont indispensables pour garantir une paix et une sécurité durables dans le monde. Nous considérons également le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme un mécanisme propice à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis souhaitent exprimer leur préoccupation face au manque de progrès s'agissant de l'entrée en vigueur du Traité. Mon pays prie instamment les États d'honorer leurs engagements internationaux et de s'abstenir de procéder à tout essai nucléaire. À cet égard, nous avons exprimé notre profonde préoccupation à la suite des essais menés par la République populaire démocratique de Corée.

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale à saisir l'occasion offerte par le soixante-dixième anniversaire de l'ONU pour parvenir à un consensus sur la façon dont nous pourrions faire progresser les travaux de la Première Commission afin de renforcer la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Nous entendons également mettre en lumière au cours du débat thématique de cette session les efforts déployés par les Émirats arabes unis en matière de désarmement.

**M<sup>me</sup> Fofana** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous vous assurons de notre pleine et entière coopération pour des délibérations fructueuses de nos

travaux. Nous souscrivons aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non-alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Le Burkina Faso reste profondément préoccupé par la persistance et l'ampleur de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui demeurent de loin la première menace à la paix et à la sécurité en Afrique et particulièrement dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Nous voudrions, à cet égard, réaffirmer notre détermination à lutter contre le trafic illicite et le commerce inique de ces armes qui sont les principaux canaux d'approvisionnement des rebelles, des terroristes et des divers groupes armés, responsables de la plupart des conflits contemporains avec de graves conséquences sur nos États et pour la vie des innocentes populations : instabilité, insécurité, grand banditisme, violations graves des droits de l'homme et surtout effondrement du tissu socio-économique.

Aussi, le Burkina Faso voudrait saluer l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes qui constitue, à n'en point douter, une réponse appropriée et collective à même de nous permettre de réguler et d'assainir les importations, les exportations et les transferts internationaux des armes en y extirpant tous les acteurs indéliques, sans foi ni loi. Nous sommes convaincus que ce Traité renforcera les instruments déjà existants au niveau de notre espace sous-régional, notamment la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et les autres matériels connexes, adoptée le 14 juin 2006. En outre, ce Traité permettra, à travers la coopération et l'assistance internationales, de renforcer les capacités de nos structures nationales déjà existantes comme la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ainsi que la Haute Autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation au Burkina Faso. Nous nous félicitons donc de la réussite de la première Conférence des États parties au Traité, tenue du 24 au 27 août 2015, au Mexique, et appelons à la responsabilité et à l'engagement de tous les acteurs, en particulier les États, en vue de sa pleine et entière mise en œuvre.

Quarante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'humanité vit toujours sous la hantise de plus de 17 000 ogives nucléaires et les velléités d'acquisition de nouvelles armes nucléaires ou de perfectionnement

de celles existantes sont de plus en plus légion. L'échec de la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, tenue du 27 avril au 22 mai 2015, ici même à New York, constitue de réelles sources d'inquiétude et jette de sérieux doutes sur notre réelle volonté de préserver notre planète des conséquences d'une déflagration nucléaire. Pour sa part, le Burkina Faso réaffirme son ferme attachement au désarmement nucléaire, tant il est démontré que le risque d'une catastrophe nucléaire, volontaire ou accidentelle, n'a jamais été aussi élevé.

C'est le lieu pour ma délégation de réitérer son appel à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'universalisation du TNP, deux instruments cardinaux dont le strict respect des dispositions nous garantirait un monde sûr à l'abri du danger du nucléaire. C'est pourquoi le Burkina Faso a ratifié le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que le Traité de Pelindaba, qui consacre l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires, et s'est attelé à leur mise en œuvre à travers la création de l'Autorité nationale de l'énergie nucléaire, de l'Autorité nationale chargée de la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Autorité de la radioprotection et de la sûreté nucléaire.

Nous saluons la récente conclusion de l'accord sur le nucléaire iranien et souhaitons que cela restaure la confiance entre les États et ouvre de nouvelles perspectives qui nous conduisent vers la réalisation de notre objectif ultime, qui demeure l'élimination totale des armes nucléaires. Nous exhortons toutes les parties à s'inscrire dans cette dynamique pour intensifier leurs efforts en matière de désarmement nucléaire, en l'occurrence les puissances nucléaires, et invitons les États non nucléaires à renoncer à toute velléité d'acquisition de l'arme nucléaire.

Nous nous félicitons des commémorations de la Journée internationale contre les essais nucléaires ainsi que celle pour l'élimination totale des armes nucléaires, respectivement le 29 août et le 26 septembre, et souhaitons qu'elles contribuent à l'aboutissement du processus de désarmement général et complet dans le domaine nucléaire.

« L'action au cœur d'un nouvel engagement », thème de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies est une invite, à nous adressée, pour concrétiser notre volonté dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, dont la responsabilité première relève

de notre Commission. Le monde souffre de blocages depuis plusieurs années au niveau des mécanismes de désarmement, en particulier la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. Nous rappelons malheureusement que la Commission du désarmement n'a pu parvenir à un résultat depuis 1999 et que la Conférence du désarmement n'a pas conclu un seul instrument depuis 1996. Il est donc urgent de rompre avec les cycles successifs infructueux qui entachent la crédibilité de ces mécanismes de désarmement et remettent en cause leur existence.

En conséquence, nous appelons les États à faire preuve de réelle volonté politique et de flexibilité afin d'offrir à la communauté internationale de nouveaux instruments juridiques pour faire face aux défis sécuritaires contemporains, notamment l'élimination totale des armes nucléaires, les incidences humanitaires des armes nucléaires, l'augmentation exponentielle des dépenses militaires, l'accumulation excessive des armes classiques, la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les nouvelles capacités d'attaques informatiques et cybernétiques ou l'utilisation de drones armés. Nous souscrivons à la convocation de la quatrième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement avec un grand espoir qu'elle parvienne à réformer la Conférence du désarmement en vue d'améliorer ses méthodes de travail, notamment la règle du consensus, et de l'adapter à la nouvelle configuration du monde.

Le Burkina Faso salue l'adoption, le 25 septembre, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui nous offre l'opportunité de tracer des perspectives nouvelles plus ambitieuses et en adéquation avec les aspirations profondes et légitimes de nos populations. Nous nous félicitons de l'adoption, en juillet dernier, du Programme d'Action d'Addis-Abeba, qui est d'une importance cruciale, voire une condition *sine qua non* pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à travers la mobilisation des ressources financières. Dans cette perspective, aucune ressource n'est à négliger et aucune piste n'est à occulter. Nous ne saurions ignorer à cet effet les budgets colossaux sans cesse croissants engloutis dans la course aux armements.

Aussi le Burkina Faso voudrait-il rappeler la relation symbiotique qui existe entre le désarmement et le développement et saisir cette occasion pour inviter la communauté internationale à s'engager dans un réel processus de désarmement qui libérerait des ressources

financières supplémentaires au profit du développement, et ce conformément au Programme d'action adopté, le 11 septembre 1987, à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, et conformément également à l'Objectif 16 du nouveau Programme de développement relatif à l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous.

**M. Zamora Rivas** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à féliciter le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour leurs élections respectives.

El Salvador s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.4).

El Salvador souscrit aux objectifs du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires. Mon Gouvernement regrette donc que si peu de résultats aient été enregistrés dans ce domaine. C'est pourquoi nous appelons à la poursuite des négociations au sein de la Première Commission en vue de parvenir à un monde libéré de ces menaces.

Nous estimons également que la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constitue une priorité, et nous faisons part de notre inquiétude face à l'intensification de la course aux armements dans l'espace, qui ne doit pas être utilisée à des fins belliqueuses de quelque nature que ce soit. Qu'il me soit permis de rappeler que les armes nucléaires, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et le déploiement d'armes dans l'espace constituent une menace sérieuse étant donné leur puissance destructrice et le danger qu'elles font peser sur l'environnement et la survie même de l'humanité. Nous ne pouvons pas ignorer cette réalité. El Salvador est préoccupé par l'absence de mesures concrètes pour faire face à ce phénomène.

La délégation salvadorienne est disposée à soutenir toute initiative visant à mettre fin à l'emploi d'armes de destruction massive. El Salvador estime que des efforts importants ont été déployés dans ce sens par les États membres d'Amérique latine et des Caraïbes lors de l'adoption et de la déclaration de la première zone exempte d'armes nucléaires au monde, concrétisées par le Traité de Tlatelolco de 1967, dont El Salvador est signataire. Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent de manière significative au rejet des armes de destruction massive et posent des bases solides en vue d'une interdiction universelle des

armes nucléaires et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est la raison pour laquelle notre délégation soutient les pays qui souhaitent créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Ainsi, El Salvador soutient la République sœur du Kazakhstan dans ses efforts pour établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Pour El Salvador, il importe aujourd'hui plus que jamais de continuer à renforcer tous les instruments dont nous disposons pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous traversons une phase critique dans ce domaine, étant donné l'issue négative de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est tenue au Siège de l'ONU en mai dernier. Nous déplorons le faible soutien dont bénéficient les mesures prises en faveur d'un engagement digne de ce nom. Pour mon pays, le TNP constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération. C'est pourquoi le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010 nous montre la voie à suivre pour arrêter des mesures concrètes dans ce domaine.

Qu'il me soit permis d'insister sur le fait qu'El Salvador considère le développement de l'homme et sa sécurité comme des éléments fondamentaux et complémentaires permettant à chacun de jouir librement de ses droits et de participer au développement socioéconomique, à la gouvernance démocratique et au développement durable. Dans ce domaine, El Salvador peut témoigner de défis majeurs en matière de droits de l'homme, de paix et de sécurité. C'est pourquoi nous pensons que le commerce illicite mondial des armes légères et de petit calibre constitue une grave menace pour notre sécurité et notre développement, de même que pour les pays, zones et régions d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

Conscient de cette situation, qui touche des milliers de vies dans notre région et dans le monde, El Salvador figure parmi les 60 pays qui ont signé et ratifié le Traité sur le commerce des armes. Au niveau national, notre Gouvernement a pris les mesures qui s'imposent pour réaliser et mettre en œuvre cet instrument juridique international contraignant. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à continuer d'appuyer et de renforcer les obligations et responsabilités découlant du Traité sur le commerce des armes. C'est avec plaisir que nous présentons déjà les premiers résultats obtenus grâce à nos efforts pour promouvoir la mise en œuvre de ce traité.

Les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale dans les domaines du développement, de l'élimination de la pauvreté et de l'éradication des maladies sont liés au désarmement. C'est la raison pour laquelle mon Gouvernement exhorte la communauté internationale à continuer de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies sur le désarmement et progresser dans ce domaine. Nous appelons également à la poursuite du débat sur les incidences humanitaires résultant de l'emploi d'armes de destruction massive.

Il est difficile pour nous de comprendre pourquoi, cette année, nous sommes parvenus à un magnifique document sur le financement du développement et à un document plus magnifique encore sur les objectifs de développement durable alors que, parallèlement, la course aux armements qui absorbe des milliards de dollars, ne cesse d'augmenter. Nous sommes fermement convaincus que la promotion du désarmement et de la non-prolifération sont des questions prioritaires pour les Nations Unies et des éléments fondamentaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, El Salvador renouvelle son engagement à continuer de travailler et de conjuguer ses efforts au sein des instances internationales pour faire prendre davantage conscience des graves incidences découlant de l'emploi d'armes de destruction massive ainsi que de la menace réelle et imminente que fait peser le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans différentes régions du monde.

**M. González Franco** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Étant donné que ma délégation prend la parole pour la première fois dans le cadre du débat général de la Première Commission, je vous souhaite, au nom de la République du Paraguay, plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions,

Monsieur le Président. Nous sommes convaincus que, grâce à votre riche expérience, nos délibérations seront couronnées de succès.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.4)

Après la nouvelle session de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai dernier, notre pays réaffirme son plein attachement à la poursuite du désarmement sous tous ses aspects, notamment le désarmement nucléaire. Nous sommes

persuadés que l'élimination complète des stocks nucléaires est le seul moyen efficace d'assurer la paix et la sécurité internationales et la survie de l'espèce humaine. Dans le droit fil de cette position, le Paraguay appuie fermement les initiatives en faveur d'un désarmement nucléaire total, en particulier le projet de résolution sur ce sujet présenté à la fin de la session de la Première Commission. Dans le même ordre d'idées, mon pays appuie sans réserve la non-prolifération et la maîtrise des armements sous tous leurs aspects, car ils sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous jugeons également nécessaire de réaffirmer l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans le plein respect des normes de sécurité et des garanties nécessaires au fonctionnement des centrales nucléaires. Enfin, le Paraguay, en tant qu'État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), appelle à nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à contribuer de façon positive à cet effort en adhérant au TICE, car leur adhésion est indispensable à son entrée en vigueur et serait un premier pas essentiel vers l'élimination de la menace nucléaire.

Le Paraguay est conscient de la grave et douloureuse menace que représentent pour les sociétés de notre région et du monde entier le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et les diverses activités criminelles qui y sont associées, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et autres. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'obtenir des résultats positifs et concrets et d'éliminer ainsi les incidences douloureuses du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Nous attachons tout autant d'importance à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites en vue de compléter et de coordonner efficacement tous les initiatives menées à cette fin.

Afin d'attester de l'engagement du Paraguay dans ce domaine, mon pays a déployé tous les efforts nécessaires, aux niveaux gouvernemental et législatif, pour adopter et signer le Traité sur le commerce des armes, qui est entré en vigueur en décembre 2014. Nous avons pris une part active à la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est déroulée en août dernier au Mexique. À cette occasion, nous avons établi les principes directeurs nécessaires à l'élaboration de règles précises et

transparentes afin de doter le commerce des armes de normes appropriées.

En matière d'assistance et de coopération internationales, le Paraguay tient à souligner les progrès importants réalisés cette année au niveau national. Dans ce contexte, nous tenons à souligner le rôle capital que joue la coopération internationale, en particulier dans le cas du Paraguay, en matière de formation à l'utilisation des nouvelles technologies qui permettent le traçage, l'identification et le marquage des armes, ainsi que la création de bases de données, pour ne citer que les aspects les plus importants.

Conformément à ces principes, le Paraguay appelle une fois encore la communauté internationale, en particulier les organes pertinents du système des Nations Unies, à continuer de fournir l'assistance et la formation nécessaires – formation technique et formation aux ressources humaines – afin de répondre aux exigences importantes du désarmement sous tous ses aspects.

**M. Mnatsakanyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je suis ravi de vous voir, Monsieur le Président, occuper cette fonction. Je vous adresse mes félicitations ainsi qu'aux membres du Bureau. Sachez que vous pourrez compter sur notre plein appui et que nous travaillerons à vos côtés pour atteindre nos objectifs ambitieux. Nous exprimons également nos remerciements à notre collègue, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président de la Première Commission à la soixante-neuvième session.

L'Arménie tient à rappeler la responsabilité première de l'ONU s'agissant du maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous accordons beaucoup d'importance à ce rôle, la sécurité de nos peuples étant inextricablement liée à la paix et au développement durable dans notre région et au-delà. Nous estimons que la mise en œuvre inconditionnelle et le renforcement des accords de désarmement et de non-prolifération existants, ainsi que des mécanismes et institutions de vérification internationaux, doivent devenir une priorité pour la communauté internationale.

Pour l'Arménie, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sur la triple base des piliers fondamentaux, constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. La défense et l'universalité du TNP sont plus nécessaires que jamais. Nous regrettons cependant que la Conférence d'examen

du TNP, qui s'est tenue en avril et mai 2015, n'ait pu parvenir à un document final. Dès lors, il nous incombe à tous de redoubler d'efforts pour régler les questions en suspens et permettre au TNP de fonctionner le plus efficacement possible.

En ce qui concerne la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, l'Arménie estime que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité constitue le principal instrument international. Nous soumettons régulièrement des tableaux récapitulatifs actualisés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À titre de mesure volontaire supplémentaire, le Gouvernement arménien a approuvé cette année le plan d'action national 2015-2020 pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et s'est engagé à l'appliquer pleinement en étroite coopération avec des experts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et l'Initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'accumulation excessive, la prolifération incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre menacent gravement la paix et minent les efforts visant à assurer une sécurité globale et indivisible. L'Arménie reste attachée à la mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, seul instrument mondial dans ce domaine comportant plusieurs mesures importantes incluant la coopération régionale.

Tout en nous félicitant du document final de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, l'Arménie compte participer de manière constructive à la sixième biennale des États, qui aura lieu au début de 2016. L'accent doit être mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, sur la mise en commun des meilleures pratiques et les engagements pris en vue de faire cesser la prolifération des armes légères et de petit calibre.

L'Arménie coopère de manière efficace avec l'OSCE sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre. Du 6 au 8 octobre 2015, l'Arménie

a organisé un atelier sur la question de la sécurité physique et de la gestion du stockage des armes légères et de petit calibre et des munitions classiques. Il s'agit du deuxième atelier organisé par l'Arménie ces deux dernières années.

L'Arménie estime également que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, attendue de longue date, représenterait un pas en avant décisif vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération. La prévention de la prolifération des armes nucléaires et la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires doit continuer d'être un objectif prioritaire pour la communauté internationale.

Nous sommes toujours favorables à la mise en œuvre du Traité sur les forces armées conventionnelles (FCE). Ce Traité a joué un rôle clef en ramenant la quantité de matériel militaire à un niveau remarquablement bas. Au fil des ans, le Traité a permis que se développe, au moyen d'un échange d'informations et de mécanismes de vérification, une culture sans précédent de maîtrise des armements. Malheureusement, le Traité FCE s'est récemment heurtée à de graves difficultés. De toute évidence, le nouveau contexte de sécurité en Europe nécessite une soigneuse réévaluation minutieuse, qui devra être suivie par la mise en place d'un régime fonctionnel de maîtrise des armements classiques. Nul doute que ce régime doit hériter de certaines des composantes du régime actuel qui ont prouvé leur fiabilité.

Tenant du renforcement du droit international humanitaire et ardent défenseur de ses objectifs humanitaires, l'Arménie considère la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel comme d'importants instruments internationaux dans l'objectif de l'élimination de catégories entières d'armes produisant des effets traumatiques excessifs. Nous avons toujours eu la conviction que le coût humain et social de l'utilisation de mines antipersonnel, de pièges et autres engins explosifs dépassait de loin leur intérêt militaire. Tout en n'étant pas partie à ces Conventions, compte tenu du climat actuel particulier qui prévaut dans notre sous-région, nous adhérons pleinement à leurs principes et les mettons en œuvre à titre volontaire en renforçant nos capacités et en prenant des mesures concrètes. À cet égard, nous apprécions grandement l'aide que nous apportent nos partenaires internationaux.

Le 4 avril, le Secrétaire général, dans son message à l'occasion de la Journée internationale de

sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance à la lutte antimines, a exhorté les États Membres

« à rester attachés à la cause de la lutte antimines grâce à leurs contributions financières et à leur appui politique, ce qui est particulièrement crucial l'année où l'Assemblée générale débat de l'assistance à la lutte antimines ».

Il a appelé les États Membres à s'engager de nouveau à coopérer avec les États touchés afin de réduire la menace que représentent les mines et les risques explosifs. Nous souscrivons entièrement à cet appel.

Je voudrais, pour terminer, souligner une fois encore l'importance des efforts en vue d'améliorer et d'étendre le système juridique international dans le domaine du régime de maîtrise des armes classiques. L'Arménie appuie pleinement le principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, à savoir qu'il incombe à chaque pays de garantir la paix et la sécurité de tous. Enfin, nous sommes attachés au renforcement des capacités institutionnelles des Nations Unies dans ces domaines et sommes prêts, dans le cadre d'un dialogue fécond, à contribuer de façon constructive aux travaux de la Commission.

**M. Khoo** (Singapour) (*parle en anglais*) : Étant donné que Singapour prend la parole pour la première fois, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection. Ma délégation est certaine que, sous votre direction éclairée, nos travaux seront couronnés de succès.

Ma délégation se rappelle l'optimisme prudent qui régnait après la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires quant au fait que les efforts de désarmement portaient enfin leurs fruits. Un document final substantiel, reflétant l'engagement des États parties à l'égard du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, venait d'être adopté. Les États-Unis et la Russie venaient de signer le Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), s'engageant à réduire le nombre d'ogives nucléaires déployées. Les États dotés d'armes nucléaires travaillaient de manière constructive avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en vue de leur adhésion au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie

du Sud-Est. Malheureusement, cinq ans après, cet élan positif semble être retombé.

Singapour regrette que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne soient pas parvenus à adopter par consensus un document final lors de la Conférence d'examen du TNP en 2015, malgré tous les efforts investis dans ce processus. Il est regrettable également que si peu de progrès aient été enregistrés dans la mise en œuvre des 22 mesures relatives au désarmement nucléaire figurant dans le document final de la Conférence d'examen. Les États dotés d'armes nucléaires doivent encore déployer des efforts concrets en matière de désarmement nucléaire, et la question relative à la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient reste en suspens. Tous ces facteurs ont soulevé de sérieux doutes quant à l'efficacité et la crédibilité du TNP.

En dépit de ses imperfections, le TNP reste la clef de voûte du régime international de non-prolifération. Singapour demeure fermement attaché au processus du TNP et à ses objectifs. Nous appuyons les progrès en matière de désarmement nucléaire mondial, de non-prolifération nucléaire et de droit souverain des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de façon sûre et sécurisée. Les trois piliers du TNP sont d'égale importance et se renforcent mutuellement. La pertinence du TNP dépendra de la réalisation de ses objectifs sur les trois fronts. Plutôt que de chercher à qui attribuer la responsabilité de l'échec de la Conférence d'examen de 2015, les États parties au TNP doivent réaffirmer leur engagement de défendre le TNP et rechercher par tous les moyens un terrain d'entente. Seul l'esprit de compromis nous permettra d'atteindre nos objectifs communs. Nous devons également œuvrer à l'universalité du TNP et trouver un moyen de faire participer les États détenteurs d'armes nucléaires qui n'ont pas encore adhéré au TNP aux débats sur le désarmement. Leur exclusion compromet nos efforts collectifs en faveur d'un désarmement nucléaire total.

L'initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires a gagné en importance et bénéficié d'un appui politique cette année. Aujourd'hui, 119 nations, dont Singapour, ont officiellement approuvé cet engagement humanitaire. Deux États dotés d'armes nucléaires ont participé à la Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne, pour la première fois, en

décembre dernier. Cette question a été au cœur des débats de la Conférence d'examen de 2015. Mais, dans l'intervalle, les États doivent s'engager davantage à respecter le TNP, en particulier son article VI, afin d'éliminer le risque que font courir les armes nucléaires.

Singapour est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure concrète et pragmatique, au titre de l'article VII du TNP, et comme première étape vers l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires. Nous n'avons cessé d'appuyer les initiatives en faveur de l'instauration d'une paix authentique et durable dans un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires par le biais d'un dialogue ouvert, véritable et constructif associant toutes les parties concernées. À cet égard, nous regrettons que la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas fait l'objet d'un accord lors de la Conférence d'examen de 2015, ce qui a empêché de parvenir à un consensus sur un document final. Nous appelons à nouveau toutes les parties prenantes à faire preuve d'un esprit constructif afin de permettre la tenue dans les meilleurs délais de cette conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Il y a 20 ans, les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est signaient à Bangkok le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, unis dans leur engagement à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Après de longues négociations, les États dotés d'armes nucléaires devaient signer le Protocole au Traité en juillet 2012. Malheureusement, cette signature n'a pas été possible en raison des réserves de dernière minute émises par des États dotés d'armes nucléaires, qui avaient non seulement de graves incidences, mais qui étaient également incompatibles avec les buts et objectifs du Traité. Néanmoins, nous réaffirmons notre engagement de travailler au côté des États dotés d'armes nucléaires afin de régler les questions en suspens et d'œuvrer à la signature et à la ratification sans réserve du Protocole au Traité par les États dotés d'armes nucléaires.

Singapour se félicite du Plan d'action global commun conclu entre les P5+1 et l'Iran. Nous saluons le travail ardu et les efforts accomplis par toutes les parties concernées. Cet accord est un pas positif dans la bonne direction, mais sa mise en œuvre sera déterminante. Nous enjoignons toutes les parties de s'acquitter

pleinement de leurs obligations, dans les meilleurs délais et de bonne foi, pour leurs propres intérêts et ceux de la communauté internationale. Nous exhortons par ailleurs l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la mise en œuvre de la Feuille de route pour la clarification des questions passés et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien, signée avec l'AIEA le 14 juillet 2015.

Nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, dont Singapour est signataire. Singapour n'a cessé d'appuyer les initiatives mondiales visant l'élaboration de normes internationales communes pour le transfert des armes classiques. Singapour procède actuellement à un examen et une évaluation de sa législation actuelle en vue de la ratification du Traité. Avec l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, l'exportation des armes classiques sera plus étroitement réglementée. Il s'agit là d'un pas important vers une responsabilité accrue en matière de commerce mondial des armes.

L'espace extra-atmosphérique, l'un des rares domaines que l'humanité n'a pas entièrement conquis, offre d'immenses possibilités. Le nombre de lancements orbitaux a atteint son niveau le plus élevé en 2014, et 2015 devrait suivre la même tendance. Le nombre de nations actives dans l'espace connaît une croissance rapide, tout comme le développement de leurs capacités. La miniaturisation a permis la construction de satellites plus petits et moins chers. Ces dernières années, des microsatellites, des nanosatellites et des picosatellites, fabriqués par Singapour, ont été lancés dans l'espace pour accomplir différentes tâches, notamment l'imagerie et le repérage des changements environnementaux.

Les satellites jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans notre vie quotidienne. Nous sommes tributaires des satellites pour notre téléphone portable, la navigation grâce à *Google Maps* et les prévisions météorologiques. Leur importance croissante et le nombre grandissant d'acteurs dans l'espace soulignent la nécessité de renforcer la sûreté, la sécurité et la durabilité à long terme des activités spatiales. Les débris spatiaux représentent notamment un défi de taille avec plus de 20 000 débris de moins de 10 centimètres tournant autour de la Terre à une vitesse de 27 000 km/heure. Étant donné le nombre croissant de satellites dans l'espace, le risque de collision s'est également accru. Cette question doit être traitée d'urgence. Nous pourrions y parvenir grâce à

un cadre multilatéral établissant des règles de conduite dans l'espace. Les pays doivent parvenir à un consensus sur des normes favorisant l'utilisation pacifique de l'espace en tant que patrimoine mondial, dans l'intérêt de tous les États.

Enfin, il est urgent de consolider le régime de sécurité internationale. Il y a 70 ans, l'Assemblée générale adoptait sa première résolution portant création d'une commission ayant pour mandat d'éliminer toutes les armes atomiques et d'autres armes importantes permettant des destructions massives (résolution 1 (I)). Chaque Secrétaire général depuis la création de l'ONU a appuyé l'objectif du désarmement nucléaire. Nous avons toujours souligné l'importance du désarmement. Notre objectif commun doit demeurer le désarmement général et complet. Il s'agit certes d'une aspiration à long terme, mais nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir rapidement des résultats concrets et faire en sorte que le désarmement ne reste pas une quête illusoire.

**M. Jurgenson** (Estonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la fonction de président. Soyez assuré de notre plein appui dans vos efforts pour mener cette très importante session vers une issue positive.

Tout en nous associant pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2), nous tenons à souligner certains points précis auxquels l'Estonie attache une importance particulière à la présente session de la Première Commission.

L'Estonie partage l'avis de l'écrasante majorité des États Membres selon lequel le Traité sur le commerce des armes est un instrument extrêmement important pour lutter contre les transferts illicites et illégaux d'armes classiques vers des zones de conflit ou à des parties à un conflit armé. Nous saluons les résultats importants auxquels est parvenue la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue cette année à Cancún, au Mexique, qui ont permis d'établir des bases solides pour le fonctionnement du Traité. Les règles de procédure et une réglementation en matière de financement et de gestion sont désormais établies, et le Traité dispose désormais d'un siège et d'un premier chef par intérim pour son secrétariat. Mais cela ne signifie pas que nous pouvons maintenant relâcher nos efforts. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer la mise en œuvre effective du Traité. À la fin de cette année, les États parties devront présenter leurs premiers rapports sur la mise en œuvre nationale du Traité et

verser également leurs premières cotisations en tant que membres.

L'autre tâche importante qui nous incombe désormais consiste à œuvrer à l'universalité du Traité. Il importe également que les plus gros exportateurs mondiaux d'armes classiques participent à ces efforts. Nous encourageons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à s'y employer d'urgence. La communauté du Traité sur le commerce des armes est tenue de venir en aide aux pays ayant peu d'expérience et de faibles capacités administratives. L'Estonie est résolue à apporter son aide, notamment dans le cadre des programmes de sensibilisation de l'Union européenne et en partageant son expérience et ses compétences en matière de maîtrise des armements et de contrôle des exportations. Mon pays est fermement attaché à la mise en œuvre du Traité aux niveaux national et international. L'entrée en vigueur du Traité nous rappelle à nouveau la dernière fois où la communauté internationale est parvenue à conclure un traité universel sur le désarmement et la non-prolifération.

Pour l'Estonie, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un instrument multilatéral primordial en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle internationale, aussi regrettons-nous vivement qu'à ce jour, près de 20 ans après l'ouverture du TICE à la signature, le Traité ne soit toujours pas en vigueur. Nous espérons que cette année, alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous saisissons cette occasion importante pour renforcer les initiatives multilatérales en faveur de l'universalité du Traité et de la promotion de ses objectifs. Nous enjoignons par conséquent tous les États, en particulier ceux dont l'adhésion au Traité est indispensable à son entrée en vigueur, de signer et ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

L'Estonie se félicite de l'accord historique sur un règlement d'ensemble de la question nucléaire iranienne. Cet accord est la preuve que, même lorsqu'il s'agit de questions internationales complexes, les efforts diplomatiques peuvent contribuer à parvenir à une solution pacifique et constructive. Nous appelons l'Iran à appliquer intégralement le plan d'action adopté. Il faut espérer que cet accord contribuera à l'apaisement progressif des tensions dans la région. Nous appuyons sans réserve la mission à long terme de l'Agence internationale de l'énergie atomique consistant à vérifier et contrôler les engagements de l'Iran dans le domaine nucléaire, et nous réitérons notre volonté d'apporter

notre soutien à ce processus, sur les plans politique et financier.

Nous regrettons que la Conférence des Parties de 2015 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas pu déboucher sur un document final, et nous fondons l'espoir qu'elle y parviendra la prochaine fois. D'ici là, le plan d'action de 2010 reste valable et doit être pleinement appliqué. Pour l'Estonie, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la véritable pierre angulaire des efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous célébrons cette année le quarante-cinquième anniversaire de cet instrument multilatéral unique, ce qui nous offre l'occasion de souligner son rôle crucial dans le maintien d'un monde plus sûr et moins armé et d'ouvrir la voie à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, que nous appelons tous de nos vœux. Étant donné le contexte actuel difficile sur le plan de la sécurité, il n'existe pas de raccourci, de solution simple ni d'autres option que cette enceinte.

L'Estonie souscrit aux objectifs ultimes des débats portant sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, mais nous ne pensons pas qu'il suffise d'inscrire l'interdiction des armes nucléaires sur le papier pour nous rapprocher de l'objectif zéro. Ce processus doit être réaliste, transparent et ouvert à tous et évidemment faire appel à la participation des États détenteurs d'armes nucléaires. Nous devons travailler avec méthode et réalisme afin d'acquérir le niveau de confiance et de transparence nécessaire pour parvenir au désarmement nucléaire et permettre ainsi l'instauration et le maintien d'un monde sans armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous saluons le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire progresser les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles (A/70/81). Nous espérons que ce rapport permettra la tenue rapide de ces négociations. Nous sommes favorables également à la création d'un groupe de travail à composition non limitée et doté d'un mandat bien défini en vue de débattre de la manière d'identifier et d'élaborer des mesures efficaces qui contribueront à nos objectifs communs en faveur du désarmement nucléaire.

Les trois piliers du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de la technologie nucléaire – reposent sur la paix, la sécurité et la confiance. Les agissements agressifs de la Fédération

de Russie à l'encontre de l'Ukraine ont mis en péril ces trois principes au sein de la région euro-atlantique. En annexant de façon illégale la Crimée et en recourant à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine, la Fédération de Russie a clairement violé, outre les règles et les accords internationaux, le Mémoire de Budapest de 1994 concernant des garanties de sécurité. Nous sommes convaincus que la décision stratégique du Gouvernement ukrainien d'adhérer il y a 20 ans au TNP en tant qu'État non nucléaire en échange de garanties de sécurité allait dans le bon sens. Nous appelons la Fédération de Russie à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine en vertu du Mémoire de Budapest découlant de l'adhésion de l'Ukraine au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. À cet égard, nous demandons à la Russie de respecter les normes juridiques internationales et ses engagements internationaux, de mettre fin à son annexion illégale de la Crimée et de prendre des mesures concrètes et immédiates afin d'appliquer pleinement les accords de Minsk.

L'Estonie est un État observateur attentif à la Conférence du désarmement. Nous restons vivement préoccupés par l'impasse de longue date de la Conférence et par son incapacité permanente à entamer un travail de fond. C'est un constat que font depuis des années tous les États Membres, et cette année ne fait pas exception. L'ordre du jour de la Conférence traite de questions internationales, lesquelles devraient être débattues de façon transparente, multilatérale et non discriminatoire, avec la participation de tous les États intéressés. Je voudrais réitérer ici la demande de l'Estonie de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux discussions sur le désarmement en tant que membre à part entière de la Conférence. Nous souhaitons également que soit nommé rapidement un rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la composition de la Conférence, afin de conférer plus de pertinence et de légitimité à la Conférence. Nous devons concrétiser l'idée énoncée dans la déclaration finale (résolution S-10/2) de la Dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en 1979, à savoir que toutes les nations du monde sont responsables de la paix et de la sécurité internationales et ont donc le droit de participer aux négociations internationales sur le désarmement.

Nous notons avec préoccupation que les missiles balistiques et les technologies connexes sont toujours

utilisés en tant qu'armes opérationnelles dans le monde entier. Nous pensons que le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) joue un rôle central pour prévenir la prolifération des missiles. C'est précisément pour cette raison que mon pays, après une première candidature il y a 12 ans, a récemment présenté au RCTM un nouveau dossier technique. Nous pensons que, en faisant partie du RCTM, l'Estonie servirait le Régime. Cela permettrait d'étendre le territoire des contrôles spécifiques du RCTM, de lui apporter des compétences supplémentaires en matière de drones et de technologies spatiales, d'élargir le champ de partage du renseignement et des informations concernant le respect de la législation et, à ce titre, d'appuyer les efforts du RCTM en matière de non-prolifération. Nous sommes également très favorables à ce que tous les États membres de l'Union européenne fassent partie du RCTM, étant donné qu'ils en respectent l'ensemble des normes et critères les plus stricts dans le cadre de leur appartenance au marché unique européen et qu'ils sont également, à ce titre, des fournisseurs potentiels d'éléments contrôlés par le RCTM. De plus, nous appuyons l'universalité et la mise en œuvre du Code de conduite de La Haye, seul instrument multilatéral et transparent de renforcement de la confiance pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques.

L'appui aux activités de déminage demeure indispensable pour les processus de stabilisation menés dans des États sortant d'un conflit et pour le retour en toute sécurité des réfugiés. L'Estonie est déterminée à appuyer le déminage humanitaire et la lutte antimines. Ces dernières années, nous avons augmenté nos contributions et nous continuerons à le faire. Nous apportons notamment un appui financier au Service de la lutte antimines des Nations Unies ainsi qu'aux activités de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre et des mines dans le cadre de différents projets humanitaires bilatéraux ou internationaux. Nous exhortons par ailleurs tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Enfin, l'utilisation à grande échelle des services digitaux exige un niveau élevé de cybersécurité et, pour l'Estonie, les aspects sociaux, économiques, politiques et militaires de la cybersécurité sont intrinsèquement liés. Il nous paraît fondamental que les pays s'abstiennent d'attaquer des infrastructures nationales critiques. Nous appelons à un comportement responsable vis-à-vis des infrastructures mondiales de communication afin de favoriser l'accès à l'information et de susciter

la confiance dans l'information et les technologies de l'information et des communications (TIC). Il incombe à chaque pays d'élaborer et d'appliquer des lois nationales qui permettent de lutter contre l'utilisation malveillante des TIC par des acteurs non étatiques et de trouver des moyens de mieux élaborer, diffuser et promouvoir des cyberpolitiques dynamiques et responsables, en conjonction avec des descriptifs et une argumentation. Il importe de faire fond sur les progrès réalisés en 2014-2015 par le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la sécurité de l'information en renforçant davantage les normes de comportement des États favorables à l'ouverture, à la responsabilité et à d'autres valeurs démocratiques en matière de cyberspace. Pour l'Estonie, ces objectifs doivent tendre vers l'accès illimité à Internet et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que le renforcement de la cybersécurité, grâce à un meilleur état d'esprit, une meilleure conception des sites et de meilleures compétences.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, dans l'intérêt de l'ensemble de la Commission.

**M. Alrowaiei** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre clairvoyance, votre sagesse et votre vaste expérience contribueront au succès de nos délibérations. Je tiens à remercier et à féliciter tous les membres du Bureau et à leur souhaiter plein succès. Mes remerciements s'adressent aussi à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Jamaïque, pour la façon dont il a présidé la Première Commission au cours de la soixante-neuvième session.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant d'Oman, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2)

Le Royaume de Bahreïn a toujours eu une position constante et cohérente vis-à-vis du désarmement et de la sécurité internationale ainsi que des efforts visant à garantir la non-prolifération des armes nucléaires en contrôlant leur production et en limitant leur propagation, l'objectif étant le désarmement total, afin

que le monde retrouve la stabilité et la paix. À cet égard, il est important que la date du 26 septembre ait été choisie pour célébrer chaque année la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, car c'est une étape nécessaire vers l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appelons la communauté internationale à engager des négociations sur un traité global et non discriminatoire visant l'interdiction, le transfert, la production et le stockage des armes nucléaires. Nous appelons également à la tenue d'une conférence de haut niveau sur l'élimination des armes nucléaires au plus tard en 2018, afin d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine clef, conformément à la résolution 68/32.

Nous réaffirmons qu'il importe de faire de la région du Moyen-Orient, y compris le Golfe arabe, une zone exempte d'armes de destruction massive et qu'Israël signe le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et soumette toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 ne soit pas parvenue à un accord et qu'elle n'ait pu enregistrer de progrès tangibles en matière d'élimination des armes nucléaires et de désarmement, en raison principalement de son incapacité à appliquer les résolutions et le plan d'action adoptés à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous espérons que l'accord conclu entre la République islamique d'Iran et les P5+1 sur la question nucléaire iranienne apportera la stabilité et la paix dans la région, malgré l'absence de toute référence aux problèmes concrets de la région, à permettra sa transformation en une zone exempte d'armes nucléaires. Nous soulignons l'importance que revêtent l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et le renforcement de la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui relève du droit naturel de tous les États, sur un pied d'égalité et conformément aux normes juridiques internationales et aux critères de transparence et aux accords signés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Enfin, le Royaume du Bahreïn tient à faire part de sa pleine détermination de coopérer avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec tous les États Membres, afin de progresser dans tous les domaines liés au désarmement et à la sécurité internationale, l'objectif étant l'élimination totale des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive.

**M<sup>me</sup> Nguyen Phuong Nga** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

Le Viet Nam s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/70/PV.2).

Il y a 70 ans, l'ONU voyait le jour avec pour noble objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La Charte a établi le cadre d'un système de sécurité collective fondé sur l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales, le règlement pacifique des différends conformément au droit international et le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, ainsi que sur la création d'institutions multilatérales pour concrétiser ces principes. Le Viet Nam s'est toujours efforcé de respecter les buts et principes de l'ONU.

Les débats de la Première Commission se déroulent avec pour toile de fond un nombre grandissant de défis posés à la paix et à la sécurité internationales. La persistance des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le terrorisme et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre menacent gravement la paix et la sécurité, la stabilité et le développement. Les incidences humanitaires potentiellement catastrophiques liées notamment à l'emploi d'armes nucléaires sont insupportables et devraient nous inciter à envisager de les éliminer dans les plus brefs délais. Davantage d'efforts internationaux devraient être déployés pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale. Il appartient à la communauté internationale de trouver les moyens d'accroître la transparence, de susciter la confiance et de réunir les conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Le Viet Nam appuie les initiatives visant à parvenir au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale, en accordant la priorité absolue à l'élimination générale et complète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'issue de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en décembre 2014. L'appui apporté à l'engagement humanitaire par 119 États, dont le Viet

Nam, illustre une fois encore le souhait ardent de la communauté internationale de mettre fin à la menace d'une destruction par les armes nucléaires, et peut servir de tremplin pour le lancement de négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre engagement envers le strict respect des obligations découlant des traités fondamentaux sur le désarmement et la non-prolifération, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Face à l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP de 2015 d'adopter un document final, il nous paraît essentiel de veiller à l'application effective du plan d'action en 64 points de la Conférence d'examen de 2010 aux trois piliers du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous saluons le travail réalisé par le Groupe d'éminentes personnalités pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et appelons les États qui n'ont pas signé ou ratifié le TICE à s'y employer dans les plus brefs délais. Nous soutenons activement le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son système de garanties, dont la mise en œuvre effective revêt une importance capitale pour le régime de non-prolifération nucléaire. Nous sommes pleinement disposés à coopérer avec l'AIEA et d'autres partenaires internationaux afin de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et de promouvoir l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Le Viet Nam se réjouit de s'être acquitté de ses responsabilités en tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2013-2015.

Nous avons travaillé également en étroite coopération avec l'AIEA et d'autres partenaires internationaux dans le domaine du renforcement des capacités, qui est de la plus haute importance pour le développement responsable de l'énergie nucléaire. Le Viet Nam insiste sur l'importance que revêt le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, l'un des instruments les plus efficaces pour garantir la paix, la stabilité et la coopération dans la région. Nous enjoignons les États dotés d'armes nucléaires d'œuvrer en faveur de la signature et de la ratification rapides du Protocole au Traité.

En ce qui concerne les armes classiques, tout en réaffirmant le droit légitime des États de fabriquer, de vendre et de détenir des armes classiques pour assurer

leur autodéfense, le Viet Nam s'engage à appliquer rigoureusement les nombreux accords de coopération internationale dans ce domaine, notamment en présentant rapidement au Registre des armes classiques des Nations Unies des rapports sur les importations et les exportations d'armes. Nous appuyons la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui vise à freiner le commerce illicite transfrontalier des armes légères et de petit calibre et empêcher qu'elles ne tombent aux mains de criminels et de terroristes.

En tant qu'un des pays les plus durement touchés par les armes à sous-munitions et d'autres engins non explosés laissés après des guerres prolongées et dévastatrices, le Viet Nam appuie les objectifs humanitaires de la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, notamment la création d'un mécanisme de coopération et d'assistance internationale pour remédier aux conséquences de la guerre. Le Gouvernement vietnamien a adopté de nombreuses politiques et directives pour remédier aux conséquences des bombes et des mines par suite de guerres, notamment un plan d'action national global pour la période 2010-2025. Nous nous sommes engagés, sur les plans politique et pratique, à améliorer les conditions de vie des victimes de bombes, de mines et d'autres restes explosifs de guerre en fournissant une assistance, notamment des soins médicaux, des services de réadaptation et une aide à la réinsertion des victimes dans le tissu socioéconomique. Nous remercions tous les partenaires internationaux qui ont soutenu cet effort humanitaire et nous comptons sur la poursuite et le renforcement de l'aide internationale.

Le renforcement de l'efficacité du système de désarmement des Nations Unies est un objectif commun. Nous appuyons l'amélioration et le renforcement du mécanisme de désarmement, en accordant une attention particulière à la revitalisation des travaux de fond de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement afin de favoriser la négociation des questions essentielles liées aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive.

J'aimerais, pour terminer, souligner que la Commission, en tant qu'instance de délibération multilatérale et inclusive, a l'importante responsabilité de faciliter la réalisation de nos objectifs communs en matière de désarmement, de non-prolifération, de paix et

de stabilité internationales. Ma délégation est disposée à œuvrer de manière constructive avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les autres États Membres, à cet effort commun pour promouvoir l'instauration d'un monde sûr, stable, pacifique et prospère pour tous.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Pineda** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Nous souhaitons également féliciter le Représentant permanent de la Jamaïque, M. Courtenay Rattray, et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli lors de la session précédente. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur la pleine coopération de ma délégation en vue du bon déroulement des travaux de la Commission. Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.4), et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Déplorer le manque de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est devenu un rituel pour beaucoup d'entre nous en Première Commission. Nous déplorons également cette année l'échec de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De même, cela fait 15 ans que la Conférence du désarmement n'a pas formulé de recommandations. Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, près de 20 ans après son adoption, il n'est toujours pas entré en vigueur. La présente session est cependant exceptionnelle, non seulement parce que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, mais aussi du fait de l'optimisme et de l'intérêt renouvelé de nombreux États qui souhaitent progresser sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Comme le Ministre des affaires étrangères du Guatemala l'a déclaré il y a quelques semaines lors de la dernière Conférence d'examen visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en dépit d'un manque de progrès concrets dans la mise en œuvre de ce Traité et du TNP ces dernières années, la voix de la grande majorité des États Membres opposés à ces armes meurtrières s'est fait entendre avec plus de force. Il y a deux ans, nous avons décidé de célébrer, le 26 septembre de chaque année, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Depuis 2013, plusieurs conférences

ont été consacrées aux incidences humanitaires des armes nucléaires, tout d'abord à Oslo, puis à Nayarit, au Mexique, et à Vienne. À cet égard, nous sommes encouragés par les nouvelles et nombreuses initiatives proposant différentes voies pour atteindre ce noble objectif.

Il est important cependant que ces initiatives ne soient pas en contradiction avec les travaux de la Commission ou fassent double emploi avec eux. Elles doivent au contraire se compléter et se renforcer mutuellement et apporter une valeur ajoutée. L'Engagement de l'Autriche, connu désormais sous le nom d'Engagement humanitaire, a reçu l'aval de 119 États, dont celui de l'ensemble des membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ce dont nous nous enorgueillissons. Cela prouve que notre région demeure à l'avant-garde de la lutte contre les armes nucléaires. Notre région est aussi la première zone à forte densité de population à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires.

Les États non dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de fermeté et rappeler que le désarmement nucléaire est l'affaire de tous, pas seulement d'un petit groupe d'États dotés d'armes nucléaires. Nous devons démontrer que notre engagement inébranlable envers un désarmement nucléaire complet et vérifiable n'a pas varié et que nous sommes déterminés à combler le vide juridique actuel entourant les armes nucléaires afin de parvenir à leur interdiction, comme nous l'avons fait avec toutes les autres armes de destruction massive.

Les initiatives telles que celle portant sur les incidences humanitaires des armes nucléaires recherchent des solutions concrètes pour nous permettre de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Cela montre que, loin de nous décourager, l'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP peut susciter un élan collectif parmi ceux d'entre nous, de plus en plus majoritaires, qui sont de moins en moins disposés à renouveler les mêmes engagements dans l'espoir que, cette fois-ci, des progrès pourront être réalisés. À nos yeux, il n'existe ici ni stratégie parallèle ni intention de saper le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, comme certains l'ont prétendu. Il convient de rappeler que l'objectif du TNP, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, est l'élimination totale des armes nucléaires et non la sauvegarde du consensus ou le maintien indéfini du statu quo.

Le TNP est un fondement indispensable pour parvenir au désarmement nucléaire. Mais pour que

le TNP demeure pertinent et soit mis en œuvre avec efficacité, nous devons accorder la même attention aux trois piliers du Traité – à savoir, le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – car ils sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. En tant qu'État partie à ce traité, nous sommes résolus à promouvoir son universalité et le plein respect de toutes ses dispositions. Cet engagement obéit à une obligation juridique, et tous les États doivent clairement démontrer qu'ils respectent la lettre et l'esprit de cet instrument juridique international. Le TNP n'a pas été conçu pour être un régime permanent mais il est le résultat d'un compromis qui doit aboutir au respect par toutes les parties de leurs obligations. Il est évident que les États non dotés d'armes nucléaires ont rempli leur part du contrat. Les États dotés d'armes nucléaires doivent maintenant faire de même.

Les armes légères et de petit calibre sont à l'origine de la mort de centaines de milliers de personnes chaque année dans le monde. Elles alimentent les conflits et la violence sexiste, et les restes explosifs de guerre sont bien souvent détournés vers des marchés illicites et représentent ainsi une menace pendant des décennies. Au Guatemala, ces armes ont aggravé et prolongé le conflit armé interne et, aujourd'hui, le commerce illicite des armes attise la violence armée et l'insécurité dont pâtit mon pays. Nous constatons un flux croissant d'armes, associé à la criminalité organisée et aux activités des gangs locaux. Ces armes sont aussi, en grande quantité, les vestiges d'anciens conflits armés. La lutte contre ce fléau est l'une des principales priorités de notre Gouvernement, car il a d'énormes conséquences sur la société guatémaltèque, comme le montrent non seulement les milliers de morts qu'il provoque, mais également la fragilité du tissu social et ses conséquences sur nos capacités de développement.

C'est un problème qui transcende les frontières, les pays et les régions, et aucun État ne peut seul faire face à ce problème. C'est également un problème qui dépasse le cadre de la sécurité internationale, aussi devons-nous tenir compte de sa nature transversale et de son incidence sur le développement socioéconomique, les droits de l'homme, la santé et la stabilité. L'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) doit favoriser l'avènement de sociétés justes, pacifiques et ouvertes à tous. Il est donc essentiel que nous disposions d'un cadre multilatéral qui établisse la responsabilité des États de protéger leurs populations civiles contre les

effets négatifs de la prolifération des armes légères et de petit calibre, et qui reconnaisse également le lien entre ces armes et l'exacerbation de la violence sexuelle et sexiste. Des mécanismes de coopération internationale doivent également être mis en place pour lutter contre le commerce illicite des armes et atténuer ses effets sur les populations civiles.

Le Traité sur le commerce des armes est le premier instrument juridiquement contraignant qui a pour objectif de réduire considérablement le coût humain de la prolifération d'armes à l'échelle mondiale, d'empêcher les fournisseurs d'armes de profiter du maillon le plus faible de la chaîne légale d'approvisionnement en armes pour les détourner vers le marché illicite, et de définir les responsabilités respectives de chacun des acteurs dans cette chaîne. Le Guatemala a signé le Traité peu de temps après son ouverture à la signature, et nous espérons mener prochainement à bien le processus national de ratification. Nous sommes également fiers d'appartenir à une région qui a joué un rôle moteur et reconnu sur cette question. Nous avons pris des mesures dès l'entrée en vigueur du Traité et avons œuvré avec diligence à son adoption. Nous félicitons le Mexique pour avoir accueilli la première Conférence des États parties ainsi que pour son travail en tant que Secrétariat provisoire du Traité. Les décisions importantes prises lors de la Conférence influenceront sur la mise en œuvre du Traité dans les années à venir.

Bien que nous regrettions certaines décisions, nous sommes encouragés par le fait que, dans l'ensemble, le Traité dispose de bases solides, telles que des règles de procédure et un financement. Nous espérons que, dans les années à venir, le Secrétariat sera élargi tant en ce qui concerne son personnel que ses fonctions. Nous sommes conscients que ce traité n'est pas parfait, mais il peut changer les choses et faire en sorte que les pays exportateurs d'armes, les pays importateurs et les pays de transit respectent les mêmes règles.

Ma délégation souhaite également redire son attachement à la pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères ainsi qu'à ses mécanismes de suivi. Nous notons avec préoccupation le manque de progrès, même si nous sommes parvenus à adopter des documents finaux, comme lors de la Conférence d'examen et de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. La tendance à mesurer le succès à l'aune du consensus est également une source de préoccupation. Même lorsqu'il y a

consensus, plutôt que d'encourager un réel progrès et de permettre à cet instrument important d'évoluer, sa pertinence se transforme en un veto de facto utilisé par certains pour empêcher le Programme d'action de se développer et de s'adapter aux nouvelles réalités et défis. Sur ce dernier point, nous nous félicitons de l'attention accordée aux flux illégaux d'armes dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre (S/2015/289). Nous souscrivons pleinement à la recommandation visant à envisager de nouvelles approches pour lutter contre ces flux. Cela peut avoir une incidence immédiate sur l'intensité de la violence armée, et le rapport reconnaît que la valeur réelle des armes légères sur le marché dépend de la fourniture ininterrompue de ces armes.

Le Guatemala condamne fermement l'emploi d'armes à sous-munitions par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Leur emploi est contraire aux principes consacrés par le droit international humanitaire. Nous réaffirmons notre détermination de contribuer à la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes à sous-munitions, et nous nous félicitons de la tenue à Dubrovnik de la première Conférence d'examen.

Enfin, le Guatemala s'est engagé en faveur de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive, dont nous condamnons fermement l'utilisation. L'adhésion universelle de tous les États à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques est impérative, de même que le plein respect de leurs dispositions par tous les États parties. Nous saluons l'adoption de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité et la création de la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Zinsou (Bénin) :** Monsieur le Président, je voudrais avant tout propos vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Cette brillante élection marque la reconnaissance du prestige dont jouit votre pays au sein de l'ONU, ainsi que de vos talents et qualités personnels. Le soutien de ma délégation ne vous fera pas défaut dans vos efforts pour rendre fructueuses nos délibérations. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur les discours prononcés au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement par l'Indonésie et le Nigéria (voir A/C.1/70/PV.2), et souhaiterait faire quelques remarques générales complémentaires sur

les points inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Commission.

Ma délégation a également pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des rapports du Secrétaire général sur les différents points à l'examen.

La réalisation d'un monde plus sûr devient plus que jamais un objectif ferme et dont la réalisation dans les 15 prochaines années devient un impératif assorti d'une obligation de résultat. Cet impératif est consacré par l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) ayant trait à la paix et à la sécurité pour la promotion du futur que nous voulons. Cette orientation du nouveau Programme de développement durable est une indication claire de la place qu'accordent les Nations Unies et la communauté internationale à la sécurité et à la paix dans la construction, d'ici à 2030, d'un monde qui offre de meilleures opportunités d'épanouissement aux peuples. Cet engagement sans équivoque offre une occasion historique sans précédent de réunir les conditions propices au désarmement nucléaire, à la non-prolifération des armes nucléaires, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, au développement des États, ainsi qu'à l'élimination totale de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Le nouveau cadre d'action des Nations Unies ainsi mis en avant pour les 15 prochaines années impose également de nouvelles responsabilités au mécanisme de désarmement des Nations Unies. Ses principaux organes sont astreints désormais à la réalisation du consensus nécessaire sur les questions à l'origine des divergences persistant entre les États Membres.

Ces divergences constituent la raison fondamentale de l'immobilisme déplorable qui hypothèque les efforts de la communauté internationale depuis plusieurs années dans ce domaine. Il devient donc urgent d'engager des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant leur détention, leur mise au point, leur transfert, leur emploi ou la menace de leur emploi, ainsi que des engagements concernant la destruction des stocks existants de ces armes. Il devient également impératif que la volonté politique nécessaire se manifeste au sein de la Commission du désarmement pour que des progrès sensibles sur les questions dont elle est saisie puissent se réaliser.

Il est alarmant qu'en dépit des préoccupations exprimées à travers les Conférences sur les incidences

humanitaires de l'utilisation de l'arme nucléaire, il subsiste encore de milliers d'armes de ce type dans le monde. Des plans de modernisation de ces armes sont toujours en cours d'exécution et la doctrine de dissuasion nucléaire continue d'être un élément majeur de la politique de sécurité de certains États. C'est pourquoi le Bénin salue et soutient le rôle central que doivent continuer de jouer les Nations Unies dans la promotion du dialogue entre les États sur les questions relatives au désarmement et réaffirme son soutien aux décisions et résolutions issues de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cette journée offre une occasion propice pour davantage sensibiliser les contribuables des pays producteurs de ces armes à leurs coûts économiques et attirer un peu plus leur attention sur les bénéfices que le monde pourrait tirer d'un désarmement général et complet, y compris dans le domaine nucléaire. Les avancées souhaitées dans ce domaine viendront conforter les efforts et les ressources visant la promotion du développement durable inclusif et intégré que nous appelons de tous nos vœux.

Le Bénin salue la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde, y compris celle instituée en Afrique avec l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, toutes choses qui constituent des acquis incontestables dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation ne peut pas comprendre le report *sine die* de la conférence diplomatique sur l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Elle soutient les efforts en cours en vue de lever les divergences et obstacles à la tenue de cette conférence diplomatique. Au moment où les groupes extrémistes aspirent à l'usage de l'arme nucléaire et ne lésinent sur aucun moyen qui leur permettrait de perpétrer des atrocités de masse, nous appelons à un renforcement du régime de non-prolifération afin d'empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès au matériel et à la technologie nucléaires. Les récentes nouvelles sur les trafics possibles de matériels nucléaires sont préoccupantes de ce point de vue. Cela suppose un renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, ainsi que le respect scrupuleux de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Bénin salue les efforts des Nations Unies pour promouvoir la sécurité sur le continent africain, en particulier l'assistance et l'appui au renforcement des capacités fournis aux États africains par le

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé. Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et insistons sur la nécessité de réaliser les efforts significatifs nécessaires en vue de renforcer les capacités des pays africains comme le mien, le Bénin, et de leur assurer le transfert des technologies appropriées pour le contrôle efficace, le traçage et le marquage des armes légères et de petit calibre. Ces besoins sont autant de défis que la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes contribuera à relever, aussi saluons-nous son entrée en vigueur.

**M. Molnar** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance officielle de la Première Commission à la présente session, je me fais l'écho des orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste très important et vous assurer de mon plein appui de ma délégation.

La Hongrie s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2). Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre national.

Cette année, nous avons été témoins de faits nouveaux aussi bien positifs que négatifs dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, domaines fondamentaux si nous voulons concrétiser notre ambition collective d'un monde plus stable et plus sûr. La première manifestation d'envergure de l'année a été la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. Certes, le document final de la Conférence d'examen n'a pas réuni le consensus, mais le TNP reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le cadre fondamental de notre quête d'un désarmement nucléaire multilatéral. Il nous faut donc renouveler notre engagement à la réalisation des objectifs du Traité et au plan d'action complet adopté à la Conférence d'examen de 2010.

En matière de désarmement nucléaire, la Hongrie œuvre elle aussi à un monde libéré à terme de l'arme nucléaire – un objectif noble au cœur des activités de désarmement des Nations Unies. Nous faisons tout notre possible pour contribuer aux efforts visant le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. De notre point de vue, cet objectif ne pourra être atteint que via un processus graduel et sans exclusive,

fondé sur des mesures concrètes et réalisables, processus auquel participeraient pleinement les États dotés de l'arme nucléaire et qui, parallèlement, favoriserait la sécurité et la stabilité internationales.

Une composante essentielle mais toujours absente de l'architecture juridique du désarmement et de la non-prolifération nucléaires est l'interdiction complète des essais nucléaires. C'est la raison pour laquelle, il y a deux ans, la Hongrie, aux côtés de l'Indonésie, a choisi d'endosser les responsabilités de co-coordonnateur au titre de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) afin de promouvoir l'entrée en vigueur et l'universalisation du Traité. Ce faisant, la Hongrie a mis un accent particulier sur les contacts avec les pays africains. Il nous plaît de constater que, durant notre mandat, trois États, dont deux du continent africain, ont rejoint la communauté du TICE. Nous jugeons rassurant que, lorsque notre mandat a pris fin, à la conférence ministérielle organisée en application de l'article XIV en septembre, deux pays véritablement attachés aux objectifs du Traité, à savoir le Japon et le Kazakhstan, aient repris l'important flambeau de co-coordonnateurs. Conformément à notre engagement national, la Hongrie continuera de contribuer à la promotion de l'entrée en vigueur du TICE.

Une autre mesure concrète en faveur d'un monde sans armes nucléaires serait le lancement de négociations sur un traité interdisant de manière vérifiable la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La conclusion d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles apporterait une contribution notable aussi bien au désarmement nucléaire qu'à la non-prolifération. En limitant les quantités de matières d'emploi direct, le traité d'interdiction des matières fissiles contribuerait également à l'application du TNP, et notamment des obligations énoncées à l'article VI. La Hongrie a eu le privilège de faire partie du Groupe d'experts gouvernementaux établi par l'Assemblée générale pour faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer aux négociations futures sur le traité. De notre point de vue, sous la direction avisée de la présidence canadienne, le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu des débats constructifs et de fond sur un large éventail de questions et, conformément à son mandat, a été en mesure de produire un rapport final (A/70/81) qui a réuni le consensus. Ce rapport donne à la communauté internationale un aperçu complet de la

question dans toute sa complexité, ainsi qu'une analyse détaillée des options envisageables. Nous espérons que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, avec ses conclusions et recommandations, permettra à la Conférence du désarmement d'entamer sans plus attendre les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, suivant un programme de travail équilibré et exhaustif.

La Hongrie estime que la sécurité nucléaire est une facette de plus en plus importante des efforts de non-prolifération et une composante critique des questions qui sous-tendent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Bien que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe aux États, dans notre monde interdépendant, aucun État ne peut à lui seul garantir une sécurité nucléaire efficace. En conséquence, la coopération internationale dans ce domaine est désormais indispensable, et le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire en est un excellent exemple. En à peine cinq années, il a permis des engagements politiques de haut niveau et a considérablement facilité les efforts nationaux relatifs à l'atténuation des menaces de terrorisme nucléaire et radiologique. La Hongrie a eu l'honneur de prendre part au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire et de servir de co-coordonnateur du groupe de travail sur l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui joue un rôle central dans ce domaine. Nous sommes convaincus que le Sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra à Washington au printemps 2016 nous permettra de franchir une étape importante dans nos efforts pour consolider la maîtrise des armes de destruction massive en général et améliorer la sécurité nucléaire en particulier.

Les armes à sous-munitions appartiennent à une catégorie d'armes classiques qui provoquent de tels dégâts, de telles souffrances humaines, en particulier parmi les populations civiles, qu'il est devenu nécessaire de les interdire. Nous sommes donc profondément préoccupés par les informations récentes selon lesquelles elles seraient utilisées dans diverses régions du monde. Depuis l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, le nombre d'États parties à cet instrument a rapidement augmenté pour s'établir à 96 actuellement. Cela étant, nous considérons qu'il importe de continuer d'œuvrer à l'universalisation de la Convention, afin que le nombre d'États parties atteigne une masse critique. Nous sommes convaincus que, après la tenue réussie, en septembre, de la première Conférence d'examen – au cours de laquelle les États parties non seulement ont fait le point sur les progrès accomplis jusqu'ici mais se sont

également entendus sur des décisions clefs pour les cinq années à venir –, la Convention en a désormais terminé avec sa phase initiale et vient d'entamer une nouvelle étape, plus mature mais non moins délicate, vers la concrétisation de son objectif d'un monde libéré des armes à sous-munitions.

Le Traité sur le commerce des armes est, depuis le départ, une priorité importante pour la Hongrie. Nous sommes convaincus que, s'il est appliqué comme il convient, il peut prévenir ou à tout le moins réduire le commerce illicite des armes et leur détournement vers des marchés illicites ou des utilisateurs finals non autorisés, ce qui, à terme, sauvera la vie de millions de personnes. Le fait que mon pays ait été parmi les premiers à signer et à ratifier le Traité atteste clairement de notre appui. Nous sommes heureux que le Traité ait pu entrer en vigueur dès 2014 et qu'il ait été possible d'en organiser la première Conférence des États parties, à Cancún (Mexique), en août. Nous nous félicitons que plusieurs décisions très importantes aient été prises à cette occasion. Dans le même temps, nous avons conscience que la mise en œuvre reste la principale difficulté et, à cet égard, nous avons besoin d'un outil permanent clairement défini pour l'établissement de rapports, qui garantisse la plus grande transparence, dans les limites établies par le Traité. Ce n'est qu'en honorant les obligations que nous avons souscrites en tant qu'États parties au Traité que nous pourrions lui donner toute sa place dans la régulation du commerce international des armes classiques. Nous devons également garder à l'esprit que certains des principaux acteurs du marché international de l'armement n'ont pas encore ratifié le Traité, et devons donc continuer à les y inviter, dans le cadre de nos efforts d'universalisation.

Dernier point, mais non le moindre, je voudrais rappeler aux délégations que la Hongrie, conformément à sa pratique depuis plusieurs années, a élaboré un projet de résolution sur la Convention sur les armes biologiques (CIAB), pilier incontournable des efforts de la communauté internationale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Le quarantième anniversaire, en mars, de l'entrée en vigueur de la Convention nous a également rappelés à la nécessité de nous engager à la préserver et à la renforcer. La huitième Conférence d'examen de la CIAB, qui se tiendra à la fin 2016, au terme de l'intersession actuelle, nous donne une excellente occasion pour ce faire. Pour la Hongrie, il est extrêmement important de veiller à ce que le processus préparatoire de la Conférence d'examen soit transparent et sans exclusive, ce qui nous permettra

de procéder à un examen équilibré et en bonne et due forme des questions aussi bien de fond que de procédure qui relèvent de l'examen de la Convention et de sa mise en œuvre. Nous espérons que le projet de résolution sera encore une fois adopté par consensus, comme ce fut le cas chaque année jusqu'ici.

**M. Waheed** (Maldives) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation maldivienne, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous assurer de notre plein appui dans les travaux qui nous attendent. Je saisis également cette occasion pour remercier M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, des efforts qu'ils déploient à l'appui des travaux de la Commission.

Les Maldives ne fabriquent aucun type d'armes ou de systèmes d'armement, et n'ont aucune ambition dans ce domaine. Les Maldives ne disposent pas les moyens matériels de jouer un rôle, autre que moral, dans le renforcement et l'application d'un régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Nous ne pouvons que faire connaître notre opinion et nos préoccupations sur le sujet et exprimer notre appui à ceux qui promeuvent la non-prolifération et le désarmement.

Nous avons toujours estimé que la présence d'armes de destruction massive au sein de la communauté mondiale faisait peser une menace aussi grande sur nous que sur tout autre pays de notre communauté mondiale. Si une frappe nucléaire était perpétrée, ses effets seraient ressentis dans le monde entier. Nous prenons la parole au cours du débat de ce jour parce que nous pensons que, en tant que membre de notre communauté des nations, chacun d'entre nous a un impératif moral, celui de faire son possible pour préserver et garantir la paix et la sécurité mondiales.

Chaque année, le même débat se tient à la Commission, et chaque année, nous faisons part de notre indéfectible appui à la non-prolifération et au désarmement et de notre rejet de l'accumulation des armes nucléaires et du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous jouons notre rôle, si petit soit-il, dans ces questions en présentant des rapports réguliers au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Convention sur les armes biologiques. Nos rapports portent particulièrement sur les dangers

que représentent les armes de destruction massive. Les Maldives ont depuis toujours accordé leur attention et pris une part active aux débats sur le désarmement, notamment ceux consacrés aux négociations sur la non-prolifération nucléaire.

Il y a 45 ans, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entré en vigueur. Ce traité affirme l'importance de prévenir la propagation des armes nucléaires et de leur technologie et énonce l'objectif de parvenir au désarmement nucléaire ainsi qu'au désarmement général et complet. Aujourd'hui, nous nous inquiétons toujours de la menace de guerre nucléaire et de la stabilité des régimes de non-prolifération, qui sont au fondement du désarmement nucléaire et de la garantie de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le fait qu'à la mi-2014, on dénombrait encore, selon les estimations, 16 300 armes nucléaires dans les arsenaux du monde entier est contraire aux intérêts mondiaux. Très récemment, l'utilisation d'armes chimiques en Syrie a montré que la question continue de représenter un danger véritable et important, et fait la preuve des incidences humanitaires liées à l'utilisation de ce type d'armes.

Depuis 1970, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'on les appelle – à savoir la non-prolifération, le désarmement et le droit de tous les États d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Tout dernièrement, nous avons jugé encourageant l'accord nucléaire conclu entre l'Iran et les cinq plus un, accord qui atteste de la détermination et de la disposition de la communauté internationale à trouver des solutions durables qui peuvent aider à mettre fin à l'utilisation des armes nucléaires dans le monde, et qui nous a rapprochés de l'objectif d'une planète plus sûre et plus pacifique.

Les armes classiques font peser une menace tout aussi grande sur l'humanité. La possibilité de voir des armes légères et de petit calibre atterrir entre de mauvaises mains accroît la menace qu'elles représentent en déstabilisant davantage des situations déjà fragiles. Cela augmente le risque que la violence aboutisse à la guerre civile, voire à un conflit régional ou international de grande ampleur. Les Maldives se sont félicitées de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes en décembre 2014, et considèrent qu'elle atteste clairement de la détermination de la communauté mondiale à maîtriser les armes classiques. Les Maldives

sont en train de mettre la dernière main aux procédures nationales qui leur permettront d'accéder au Traité, ce qui consolidera encore notre législation en vigueur au plan national et renforcera notre capacité de veiller à ce que les eaux territoriales maldiviennes ne servent pas de point de transbordement pour des armes illicites, quelles qu'elles soient.

Les Maldives sont bien conscientes qu'il est fondamental de respecter les engagements pris en matière de désarmement. Au niveau national, nos lois et moyens de contrôle très stricts ont permis de faire en sorte qu'il n'y ait aucun trafic d'armes dans notre pays, pas plus au sein de la population locale qu'avec d'autres États. Sur le plan international, les Maldives transmettent chaque année un rapport au Registre des armes classiques.

Nous avons toujours promu le désarmement régional, dans l'objectif de rechercher et de garantir la paix, la sécurité et la stabilité. Les Maldives plaident régulièrement en faveur de l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, depuis son adoption en 1971 par l'Assemblée générale (résolution 2832 (XXVI)). Nous nourrissons l'espoir que, grâce à la coopération entre les États de l'océan Indien et d'autres parties concernées, nous serons en mesure de faire en sorte que la région reste une zone de paix.

L'adoption récente, par l'Assemblée générale, des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(résolution 70/1) constitue la réaffirmation de notre désir de paix mondiale et de désarmement et un réquisitoire contre la quantité d'argent consacrée chaque année à la production d'armes. Chaque dollar dépensé dans la fabrication d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive est un dollar que l'on pourrait et devrait consacrer au développement. C'est un dollar qui pourrait servir à surmonter la pauvreté dans nos pays, à éduquer nos enfants, à éliminer les maladies non transmissibles, qui pourrait être consacré aux hôpitaux, à l'alimentation, à l'eau salubre, à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la résilience. Chaque dollar que nous dépensons dans ces armes est un dollar qui pourrait être investi dans notre avenir commun.

Pour terminer, la communauté internationale a la responsabilité morale de prendre des mesures concrètes dans le cadre de ses efforts pour libérer notre monde des armes nucléaires, afin de préserver les générations futures. La Commission assume une énorme responsabilité s'agissant de s'attaquer à toutes les questions concernées, et ma délégation se tient prête à coopérer avec tous pour contribuer à ce qu'elle soit couronnée de succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les interprètes d'avoir travaillé tard, ce qui souligne l'importance de veiller à ce que toutes les délégations respectent les limites de temps convenues.

*La séance est levée à 18 h 10.*